



4

Budget

Comptes spéciaux

2007

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.200.07f

Comptes spéciaux

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	3
Arrêté fédéral	9
2 Domaine des écoles polytechniques fédérales	11
Arrêté fédéral	35
3 Régie fédérale des alcools	37
Arrêté fédéral	41

Fonds pour les grands projets ferroviaires

	Page
11 Bases légales, structures et compétences	4
12 Fonctionnement du fonds	4
13 Budget 2007	4
Arrêté fédéral	9

11 Bases légales, structures et compétences

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, des dispositions transitoires de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'AF du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 5 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement *dépendant* et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend:

- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération;
- les revenus, qui se composent d'attributions aux fonds sous forme de recettes affectées ainsi que de la capitalisation des prêts conditionnellement remboursables à intérêts variables et des avances.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds (art. 4 du règlement). Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets. Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur quatre ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les différents moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit de paiement pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase d'existence* du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes à affectation spéciale ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est alors annuellement couvert par l'octroi d'avances (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder en valeur cumulée 8,6 milliards de francs (prix: 1995) (art. 6, al. 2, du règlement). Elles seront indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter temporairement les fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la *seconde phase d'existence* du fonds, les moyens financiers prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements du fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3 du règlement, au moins 50% des apports au fonds affectés (art. 196, ch. 3, al. 2, let. b et e Cst.) doivent être consacrés au remboursement des avances à partir de 2015. Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant l'endettement de la Confédération dû aux grands projets ferroviaires.

Finalement, les *comptes du fonds sont clos* lorsque les différents projets ont été réalisés et que les avances, rémunérées aux conditions du marché, ont été complètement remboursées.

13 Budget 2007

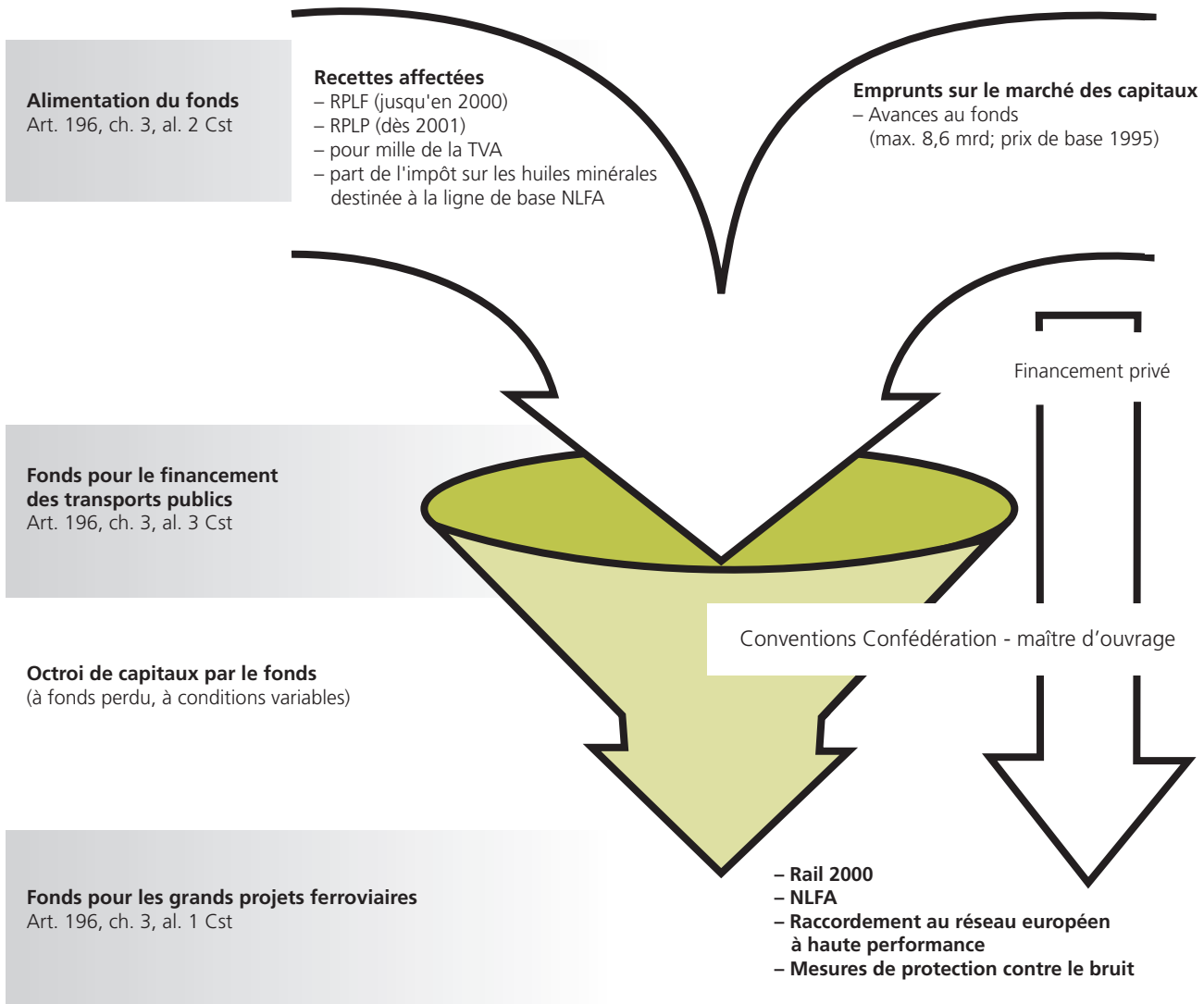
Le budget 2007 du Fonds pour les grands projets ferroviaires prévoit des *prélèvements* destinés aux *projets* pour un montant de 1 985 millions, ce qui correspond à une baisse de 164 millions ou de 7,6% par rapport à l'année précédente.

La majeure partie de ces prélèvements, soit 1 550 millions, est consacrée à la *nouvelle transversale ferroviaire alpine (NLFA)*. Ces moyens servent à financer les travaux aux tunnels de base du Lötschberg et du St-Gothard (391 mio, resp. 1 050 mio). En raison de l'avancement des travaux concernant la ligne du Lötschberg, les dépenses prévues reculent de 95 millions par rapport à l'année précédente. En revanche, les besoins financiers pour la ligne du St-Gothard croissent de 63 millions. Plus aucun montant n'est prévu au budget pour le raccordement de la Suisse orientale et pour les aménagements dans la Surselva. Sont également inscrits au budget d'autres crédits destinés aux aménagements sur les lignes d'accès aux tunnels de base du Lötschberg, y compris les travaux de préparation à la mise en service (62,8 mio), ainsi que, pour la première fois, pour la préparation à la mise en service du tunnel de base du St-Gothard (29 mio). Les travaux d'aménagement entre St-Gall et Arth-Goldau requièrent 1,5 million et la surveillance du projet 5,1 millions.

5 millions sont budgétisés pour l'*analyse de la capacité* des axes nord-sud du réseau ferroviaire suisse et 5 millions pour l'*acquisition des terrains* destinés au tracé des tronçons NLFA reportés (KANSAS).

Dans le cadre de la *première étape de Rail 2000*, 80 millions sont utilisés pour des travaux sur le nouveau tronçon Mattstetten – Rothrist, pour l'approvisionnement énergétique, pour la gare de triage Limmattal, pour les tronçons Zürich - Thalwil, Killwangen – Spreitenbach - Wettingen, Othmarsingen, Ostermundigen - Gümligen, pour divers petits projets et pour le *système d'arrêt automatique des trains ETCS* (équipement des véhicules, interopérabilité, système, responsabilité du système).

Fonds pour les grands projets ferroviaires



Les crédits destinés à la planification de la *deuxième étape de Rail 2000* permettront de financer les travaux de planification relatifs à l'examen global 2007 du développement futur des grands projets ferroviaires. Un crédit de cinq millions est budgétisé à cet effet.

S'agissant du *raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (LGV)*, un montant de 150 millions - soit 10 millions de plus que l'année précédente - est requis. Plus de 80% de ce crédit est destiné à la construction de la nouvelle ligne Belfort-Dijon (40 mio) ainsi qu'à l'aménagement de la ligne Bellegarde - Nurioux - Bourg-en-Bresse (37 mio) et de la ligne Berne-Neuchâtel-Pontarlier (40 mio).

200 millions sont budgétisés pour l'amélioration de la protection contre le bruit le long des voies ferrées.

Les recettes affectées augmentent de cinq millions par rapport au budget 2006, passant à 1 291 millions. Tandis que le produit de la RPLP reste inchangé (610 mio), les recettes provenant du pour mille de TVA s'accroissent de 15 millions, passant ainsi à 295 millions. Compte tenu de la baisse des dépenses prévues pour les lignes de base des NLFA, Le produit de l'impôt sur les huiles minérales diminue de 2,6%, passant à 386 millions.

Les *attributions au fonds* (produit) provenant des recettes affectées ne suffisent pas pour couvrir les prélèvements du fonds (charges) budgétisés à 2 234 millions. Le déficit du fonds se monte à 943 millions et doit être couvert par la Confédération. Le total cumulé des avances se monte ainsi à 8 269 millions.

Compte de résultats

CHF	Compte 2005 quote-part %		Budget 2006 quote-part %		Budget 2007 quote-part %	
Charges						
Prélèvements pour projets	2 161 043 694	37,3	2 148 735 000	66,0	1 984 686 000	62,1
NLFA						
surveillance du projet	3 537 650	0,2	4 570 000	0,2	5 100 000	0,3
axe du Loetschberg	935 621 911	43,3	486 000 000	22,6	391 300 000	19,7
axe du St-Gothard	759 504 971	35,1	987 442 000	46,0	1 050 018 000	52,9
aménagements de la Surselva	641 430	0,0	30 000	0,0	–	–
raccordement de la Suisse orientale	2 219 021	0,1	315 000	0,0	–	–
aménagement St-Gall - Arth-Goldau	4 202 480	0,2	1 575 000	0,1	1 498 000	0,1
autres aménagements du réseau	105 142 715	4,9	97 503 000	4,5	91 770 000	4,6
analyse de la capacité des axes nord-sud	60 517	0,0	8 300 000	0,4	5 000 000	0,3
l'acquisition des terrains	–	–	5 000 000	0,2	5 000 000	0,3
Rail 2000						
1 ^{ère} étape	246 934 714	11,4	150 000 000	7,0	80 000 000	4,0
2 ^{ème} étape/ZEB	350 785	0,0	8 000 000	0,4	5 000 000	0,3
Raccordements au réseau européen						
surveillance du projet	3 647 639	0,2	7 000 000	0,3	2 000 000	0,1
aménagements St-Gall - St-Margrethen	–	–	1 000 000	0,0	4 000 000	0,2
aménagements Lindau - Geltendorf	–	–	–	–	5 000 000	0,3
aménagements Bülach - Schaffhouse	–	–	1 500 000	0,1	5 000 000	0,3
nouvelle construction Belfort - Dijon	–	–	–	–	40 000 000	2,0
aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon	–	–	20 100 000	0,9	7 500 000	0,4
aménagement noeud de Genève	–	–	700 000	0,0	1 700 000	0,1
aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	–	–	103 000 000	4,8	37 250 000	1,9
aménagement aéroport Bâle - Mulhouse	–	–	–	–	100 000	0,0
aménagements Bienne - Belfort	–	–	200 000	0,0	200 000	0,0
aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	–	–	3 500 000	0,2	40 000 000	2,0
aménagements Lausanne - Vallorbe	–	–	600 000	0,0	1 200 000	0,1
aménagements Sargans - St. Margrethen	–	–	500 000	0,0	3 000 000	0,2
aménagements St-Gall - Constance	–	–	400 000	0,0	1 550 000	0,1
aménagements aéroport Zurich - Winterthur	–	–	1 500 000	0,1	1 500 000	0,1
Mesures anti-bruit	99 179 861	4,6	260 000 000	12,1	200 000 000	10,1
Intérêts sur prêts	–	–	–	–	–	–
Intérêts compte-courant	–	–	–	–	–	–
Intérêts sur les avances	141 273 058	2,4	183 481 591	5,6	249 027 203	7,8
Réévaluation prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	2 032 700 000	35,1	922 200 000	28,3	961 800 000	30,1
Renoncement à recouvrer les prêts aux conditions du marché	1 451 200 000	25,1	–	–	–	–
Total des charges	5 786 216 752	100,0	3 254 416 591	100,0	3 195 513 203	100,0

Compte de résultats

CHF	Compte 2005 quote-part %		Budget 2006 quote-part %		Budget 2007 quote-part %	
Revenus						
Recettes affectées	1 379 425 084	23,8	1 286 458 300	39,5	1 291 125 000	40,4
Taxe sur la valeur ajoutée	278 282 313	20,2	280 000 000	21,8	295 000 000	22,8
Redevance sur le trafic des poids lourds	650 018 022	47,1	610 533 300	47,5	610 400 000	47,3
Impôts sur les huiles minérales	451 124 749	32,7	395 925 000	30,8	385 725 000	29,9
Capitalisation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	1 019 400 000	17,6	922 200 000	28,3	961 800 000	30,1
NLFA						
axe du Loetschberg	467 900 000	45,9	243 000 000	26,4	195 600 000	20,3
axe du St-Gothard	379 900 000	37,3	493 800 000	53,5	525 000 000	54,6
raccordement de la Suisse orientale	1 200 000	0,1	–	–	–	–
autres aménagements du réseau	82 300 000	8,1	72 900 000	7,9	68 700 000	7,1
Rail 2000						
1 ^{ère} étape	88 100 000	8,6	112 500 000	12,2	60 000 000	6,2
Raccordements aux réseau européen	–	–	–	–	112 500 000	11,7
Capitalisation des avances	3 387 391 668	58,5	1 045 758 291	32,1	942 588 203	29,5
Total des revenus	5 786 216 752	100,0	3 254 416 591	100,0	3 195 513 203	100,0
Etat des avances à la fin de l'année	6 302 972 365		7 604 704 035		8 268 514 524	

Projet

Arrêté fédéral concernant les prélèvements sur le fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2007

du # décembre 2006

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 3, al. 1 et 2 et l'art. 8, al. 2, du règlement du fonds pour les
grands projets ferroviaires du 9 octobre 1998¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 août 2006²,

arrête:

Art. 1

Les crédits de paiement suivants sont approuvés pour l'exercice
2007 et prélevés sur le fonds pour les grands projets ferroviaires:

- a. Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA):
 - 5 100 000 de francs pour la surveillance du projet
 - 391 300 000 de francs pour la ligne de base du Lötsch-
berg
 - 1 050 018 000 de francs pour la ligne de base du
St-Gothard
 - 1 498 000 de francs pour des travaux d'aménagement
entre St-Gall et Arth-Goldau
 - 91 770 000 de francs pour des travaux d'aménagement
sur le reste du réseau
 - 5 000 000 de francs pour l'analyse de la capacité des
axes nord-sud
 - 5 000 000 de francs pour l'acquisition des terrains pour
le tracé des tronçons NLFA
- b. Rail 2000:
 - 80 000 000 de francs pour la planification et l'exécution
de la première étape
 - 5 000 000 de francs pour les études de planification
concernant le développement futur des grands projets
ferroviaires

- c. Raccordement au réseau européen à grande vitesse:
 - 2 000 000 de francs pour la surveillance du projet
 - 4 000 000 de francs pour des travaux d'aménagement
entre St-Gall et St. Margrethen
 - 5 000 000 de francs à titre de contribution au préfinan-
cement des travaux d'aménagement entre Lindau et
Geltendorf
 - 5 000 000 de francs pour des travaux d'aménagement
entre Bülach et Schaffhausen
 - 40 000 000 de francs à titre de contribution au nouveau
tronçon Belfort - Dijon
 - 7 500 000 de francs à titre de contribution aux travaux
d'aménagement sur les tronçons Vallorbe - Frasnè -
Dijon et Pontarlier - Frasnè
 - 1 700 000 de francs pour l'aménagement du nœud fer-
roviaire de Genève
 - 37 250 000 de francs à titre de contribution aux travaux
d'aménagement sur le tronçon Bellegarde - Nurieux -
Bourg-en-Bresse
 - 100 000 de francs pour le raccordement à l'aéroport de
Bâle-Mulhouse
 - 200 000 de francs pour les travaux d'aménagement du
tronçon Bienne - Belfort
 - 40 000 000 de francs pour la ligne Berne - Neuchâtel -
Pontarlier
 - 1 200 000 de francs pour des travaux d'aménagement
sur la ligne Lausanne - Vallorbe
 - 3 000 000 de francs pour des travaux d'aménagement
sur la ligne Sargans - St. Margrethen
 - 1 550 000 de francs pour des travaux d'aménagement
sur la ligne St-Gall - Constance
 - 1 500 000 de francs pour des travaux d'aménagement
sur la ligne Zurich aéroport - Winterthour
- d. Mesures de protection contre le bruit: 200 000 000 francs

Art. 2

Il est pris acte du budget 2007 du fonds pour les grands projets
ferroviaires.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF

Domaine des écoles polytechniques fédérales

	Page
21 Aperçu général	12
211 Bref portrait	12
212 La politique du domaine des EPF	13
213 Finances et comptabilité	13
22 Budget 2007	14
221 Aperçu	14
222 Compte de résultats	15
223 Compte des investissements	22
23 Plan financier	26
231 Aperçu général	26
232 Plan d'investissement et crédits d'engagements immobiliers	26
233 Plan de financement et situation financière	29
Arrêté fédéral	35

21 Aperçu général

211 Bref portrait

Le domaine des EPF réunit les écoles polytechniques fédérales de Lausanne (EPFL) et de Zurich (EPFZ) ainsi que l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE). En font également partie le conseil des EPF, son organe stratégique de gestion, avec son état-major, ainsi que la commission de recours des EPF, son organe de recours indépendant.

- *Ecoles polytechniques fédérales EPF*

Les écoles polytechniques fédérales (EPF) sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique (art. 5, al. 1, de la loi sur les EPF). Leurs activités d'enseignement et de recherche portent sur les sciences de l'ingénieur, les sciences de la vie, l'architecture et les mathématiques, ainsi que les disciplines apparentées, avec une composante de sciences humaines et sociales. Elles encouragent l'enseignement et la recherche pluridisciplinaires. Pour autant que cela soit conciliable avec leurs missions d'enseignement et de recherche, elles peuvent accepter des mandats de formation et de recherche ou fournir d'autres prestations de services. Elles collaborent avec d'autres établissements de formation et de recherche suisses ou étrangers. Elles coordonnent en particulier leurs activités avec les universités cantonales et participent aux efforts nationaux de coordination et de planification de l'enseignement supérieur.

Ecole polytechnique fédérale de Zurich EPFZ

Près de 8 400 collaboratrices et collaborateurs, dont 372 professeurs et 1 700 chargés de cours, suivent 12 700 étudiants dans le cadre de leurs activités d'enseignement, de recherche, de prestations de services et administratives. L'école décerne environ 1 250 diplômes et 500 doctorats chaque année. Ses unités de recherche (départements) couvrent les domaines d'enseignement et de recherche suivants: architecture; génie civil, géodésie et environnement; génie mécanique et procédés; technologies de l'information et électrotechnique; informatique; matériaux; management, technologie et économie; mathématiques; physique; chimie; biologie; sciences biologiques appliquées; sciences de la terre; sciences naturelles de l'environnement; agronomie et sciences alimentaires; sciences humaines, sociales et politiques.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne EPFL

Un total de 6 200 étudiants – dont quelque 200 en études postgrades et en formation continue et près de 1 400 doctorants – sont encadrés par 225 professeurs et 3 500 collaborateurs et collaboratrices scientifiques, administratifs et techniques dans les facultés d'enseignement, de recherche et de prestations de services suivantes: sciences de base; sciences et techniques de l'ingénieur; informatique et communications; environnement naturel, architectural et construit; sciences de la vie et sciences humaines et sociales.

- *Etablissements de recherche du domaine des EPF*

Les établissements de recherche du domaine des EPF sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, jouissant de la personnalité juridique. Ils font de la recherche dans leurs domaines d'activité respectifs et fournissent des prestations à caractère scientifique et technique. Ils collaborent avec les hautes écoles fédérales et cantonales, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale. Leur équipement de recherche est également à la disposition des chercheurs des hautes écoles et des établissements de recherche publics suisses.

Institut Paul Scherrer IPS

Ce centre de recherche multidisciplinaire en sciences naturelles et de l'ingénieur regroupe 1 500 collaborateurs et collaboratrices travaillant dans les domaines suivants: solides et sciences des matériaux; physique des particules élémentaires et astrophysique; biologie et médecine; énergie et environnement. L'IPS conçoit, réalise et exploite des installations de recherche complexe dépassant les possibilités des hautes écoles (laboratoires ouverts aux utilisateurs de la communauté scientifique nationale et internationale).

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage FNP

Le FNP est un centre national de recherche multidisciplinaire en sciences de la forêt, de l'environnement et du paysage, ainsi que sur la neige et les avalanches d'une façon très générale. Ses quelque 500 collaborateurs et collaboratrices sont répartis entre Birmensdorf, Davos (Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches), Bellinzzone (Sous-station Sud des Alpes), Lausanne (Antenne romande) et Sion (Antenne ENA-Valais), ils travaillent surtout dans deux domaines: l'utilisation, l'aménagement et la protection des milieux naturels terrestres, et la maîtrise des dangers naturels.

Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche LFEM

Le LFEM est un centre de recherche et de prestations de services national qui se consacre à l'examen scientifique de matières premières, de produits en tout genre, d'équipements et de procédés. Indépendant dans son fonctionnement, il centre ses activités sur la recherche appliquée et son rôle d'organe accrédité et neutre de contrôle des matériaux. Répartis entre Dübendorf, Saint-Gall et Thoune, ses quelque 800 collaboratrices et collaborateurs travaillent pour des clients du secteur public ou privé, suisses ou étrangers, dans le domaine des matières ouvrables et des matériaux de construction, des techniques et des analyses environnementales ainsi que de la sécurité et de la qualité des constructions, des installations, des produits et des procédés.

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux IFAEPE

La plupart des quelque 400 collaboratrices et collaborateurs de l'Institut – dont 10 professeurs et 120 doctorants – viennent de l'EPFZ. Ils se consacrent à l'enseignement et à la recherche en chimie environnementale, en biologie aquatique, en microbiologie environnementale, en écotoxicologie, en

physique environnementale, en écologie, en sciences de l'ingénieur et en sciences sociales. L'IFAEPE accorde une grande importance à la recherche pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

Conseil des EPF

Le Conseil des EPF assure – dans le cadre de son mandat de prestations – la direction et le controlling stratégiques du domaine des EPF, ainsi que la gestion de son parc immobilier. Il est chargé de préparer les normes juridiques concernant le domaine des EPF et de veiller à leur application.

Son secrétariat général assure avec son effectif de 35 personnes les fonctions d'état-major nécessaires au Conseil.

212 La politique du domaine des EPF

- *Fondements et principes*

La révision partielle de la loi fédérale sur les Ecoles polytechniques fédérales entrée en vigueur le 1.1.2004 a modernisé l'organisation du domaine des EPF et l'a adaptée aux exigences actuelles. Cela notamment en inscrivant dans la loi la gestion par mandat de prestations et comptabilité indépendante. La loi sur les EPF souligne bien que les EPF et les établissements de recherche sont autonomes et se gèrent par eux-mêmes. Le Conseil des EPF remplit donc sa mission selon les principes de la gestion par exceptions.

- *Mandat de prestations 2004-2007 du Conseil fédéral*

Le mandat de prestations qu'a confié le Conseil fédéral au domaine des EPF pour la période 2004-2007 a été approuvé par l'Assemblée fédérale le 1.12.2003. Il fixe pour cette période les priorités et les objectifs du domaine des EPF en matière d'enseignement, de recherche et de services. Il s'aligne sur la politique scientifique générale de la Confédération et les objectifs stratégiques du domaine des EPF.

Rapports

Dans ses rapports annuels, le Conseil des EPF informe le Conseil fédéral du degré de réalisation du mandat, et lui soumet à la fin de chaque période un rapport sur son exécution, surveillée par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Il lui soumet en outre un rapport en fin de période. Le DFI rédige à l'intention de l'Assemblée fédérale un rapport intermédiaire de réalisation des objectifs, assorti de ses propositions pour la période suivante.

Contrats d'objectifs quadriennaux

Le Conseil des EPF passe avec les deux EPF et les quatre établissements de recherche des contrats d'objectifs quadriennaux alignés sur le mandat de prestations du Conseil fédéral et les plans de développement du domaine des EPF. Les six établissements du domaine rendent compte annuellement au Conseil des EPF de leurs activités.

Le budget, la comptabilité et la documentation complémentaire correspondante du domaine des EPF (documentation

afférente au budget, rapport d'activité) sont soumis chaque année aux Chambres fédérales.

213 Finances et comptabilité

La présentation des comptes du domaine des EPF se conforme aux règles générales de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF ainsi qu'aux normes reconnues de la comptabilité commerciale. Les prescriptions relatives à la présentation des comptes, qui couvrent aussi les règles d'évaluation et d'amortissement, sont définies dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité).

L'introduction du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC) au 1.1.2007 a diverses répercussions sur la gestion financière du domaine des EPF par la Confédération:

- *Présentation séparée des dépenses et des investissements*

Les changements structurels induits par l'introduction du NMC sur les crédits budgétisés et le plan comptable imposent de séparer la comptabilisation des charges et des investissements. L'ancienne contribution financière de la Confédération au domaine des EPF est divisée en une part consacrée à l'exploitation et l'autre aux investissements. Le crédit de dépenses pour les dépenses d'exploitation courantes reste comptabilisé au poste 328 Domaine des EPF. Le crédit d'investissement doit être comptabilisé dans l'unité administrative qui préserve la valeur du bien. Comme les immeubles du domaine des EPF appartiennent en principe à la Confédération, le crédit d'investissement pour les immeubles du domaine des EPF est comptabilisé et figure aux actifs de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Les dépenses consacrées aux installations de recherche et les éléments à usage spécifique des installations d'exploitation (plan des frais comptables PFC 3) ne font en revanche pas partie du crédit d'investissements. Ces investissements sont financés par la contribution destinée à l'exploitation et figurent à l'actif des établissements du domaine des EPF et amorties en tant que patrimoine des établissements. Comme par le passé, les dépenses consacrées à l'exploitation et aux investissements sont imputées au plafond de dépenses du domaine des EPF pour la période 2004-2007.

- *Transfert de crédits*

L'ancienne contribution financière de la Confédération servait à couvrir l'ensemble des dépenses (exploitation et investissements) dans le cadre de l'accomplissement du mandat de prestations confié par la Confédération au domaine des EPF pour les années 2004-2007. L'ancienne souplesse dont jouissait le domaine des EPF dans l'emploi des ressources sera maintenue à l'avenir grâce à l'instrument du transfert de crédits (art. 20, al. 5, OFC). Par le biais de l'arrêté fédéral concernant le budget, le Conseil fédéral demande au Parlement de lui déléguer la compétence de procéder durant l'année à des transferts entre la contribution financière et le crédit d'investissement dans une fourchette n'excédant pas 10% de la valeur du crédit d'investissement.

- *Contribution aux loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération*

Pour améliorer la transparence, on applique également le principe de la comptabilisation des loyers selon le modèle locatif aux biens immobiliers du domaine des EPF appartenant à la Confédération. La contribution de la Confédération aux loyers du domaine des EPF est comptabilisée en tant que crédit de charges ayant une incidence financière au poste 328. Un crédit de revenu est comptabilisé pour un montant équivalent auprès de l'OFCL. Le transfert des moyens se fait par imputation, il est neutre sur le plan des liquidités. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée dans le plafond de dépenses ouvert pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF pour la période 2004-2007. Le domaine des EPF comptabilise le loyer dans le compte de résultats comme revenus et également comme charges locatives pour un même montant.

Le budget se compose du compte de résultats consolidé, du compte des investissements et du compte des flux de fonds. Le compte de résultats consolidé présente les revenus et les charges du domaine des EPF. Le compte des investissements comprend les dépenses prévues pour l'achat de biens immobiliers (indépendamment de la gestion des crédits, ou du propriétaire), mobiliers (y compris les installations à usage spécifique) et d'équipement informatique. Le compte des flux de fonds reflète les résultats des activités courantes (cash flow), des investissements et des opérations financières.

Conformément à l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18.6.2004 concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de bien-fonds ou à des constructions (RS 611.051) et à l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (art. 15, RS 172.010.21), la demande de crédit d'engagement correspondant au programme de construction du domaine des EPF figure dans le message concernant le budget annuel (arrêté fédéral concernant le budget).

22 Budget 2007

221 Aperçu

L'essentiel en bref

- *Contributions de la Confédération*

Le budget 2007 prévoit des contributions de la Confédération pour le domaine des EPF à hauteur de 2 315,6 millions (avant le blocage des crédits):

Contribution financière de la Confédération pour les dépenses courantes (crédit A2310.0346, comptabilisé au poste 328 Domaine des EPF) 1 703,8 millions

Contributions aux constructions du domaine des EPF (crédit A4100.0125, comptabilisé au poste 620 Office fédéral des constructions et de la logistique) 168,5 millions

Tant la contribution financière que le crédit d'investisse-

ment sont imputés au plafond de dépenses. La souplesse voire le passage d'un crédit à l'autre sont garantis par l'instrument du transfert de crédits (cf. art. 20, al. 5, OFC).

Contributions aux loyers du domaine des EPF (crédit A2310.0416, comptabilisé au poste 328 Domaine des EPF) Ce crédit de charge n'est pas imputé au plafond de dépenses 2004-2007 du domaine des EPF. La contre-écriture de cette charge est un revenu d'un montant égal comptabilisé à l'OFCL. 443,3 millions

- *Total des revenus*

Le total prévisionnel des revenus 2007 (soldes financier et sur titres compris) soumis au Parlement dans l'arrêté fédéral concernant le domaine des EPF s'élève à 2 659,2 millions (y compris les revenus extraordinaires). La contribution financière de la Confédération, avant le blocage des crédits, est de 1 703,8 millions. Les revenus de tiers (soldes financier et sur titres compris) sont évalués à 512,1 millions pour 2007 (budget 2006: 469,6 mio). La contribution de la Confédération aux loyers s'élève à 443,3 millions.

- *Total des charges*

Le total prévisionnel des charges 2007 (y compris les charges extraordinaires) qui est soumis au Parlement dans l'arrêté fédéral concernant le domaine des EPF s'élève à 2 617,1 millions. La nouveauté est qu'il comprend désormais aussi les charges inhérentes aux loyers (443,3 mio).

- *Personnel*

Comme l'an dernier, il est prévu de consacrer 1 510,1 millions au personnel (quelque 12 000 postes équivalents plein temps).

- *Résultat total*

Le résultat total du compte de résultats est de 42,1 millions. Comme les contributions de la Confédération aux constructions ne font plus partie du compte de résultats du domaine des EPF à partir de 2007, il faut, pour faire une comparaison avec les années précédentes, ajouter les 168,4 millions qui sont inscrits dorénavant dans le budget de la Confédération à l'Office fédéral des constructions et de la logistique. Dans une telle comparaison, le montant prévu en 2007 est inférieur de 61,1 millions au montant budgété pour 2006 (2006: 271,6 mio). Le résultat total, qui n'est pas un bénéfice, couvrira les investissements.

- *Investissements*

Des investissements pour un montant de 356,4 millions sont prévus. Quelque 194,4 millions sont alloués aux projets de construction, 130,5 millions aux biens mobiliers (y compris les installations d'exploitation) et 31,4 millions pour l'équipement informatique. Le financement des investissements de construction se fait par l'OFCL (168,4 mio ; ce montant ne fait pas partie du compte de résultats du domaine des EPF) et via des fonds de tiers (26,0 mio).

- *Flux de fonds*

Le flux de fonds généré par les activités en cours (344,2 mio) sert aux besoins d'investissement (356,4 mio). La différence (-12,2 mio) sera comblée par la dissolution prévue des réserves (1,7 million) et par la variation des flux financiers (10,5 mio).

L'attribution des moyens financiers aux EPF et aux établissements de recherche se fait conformément à la planification stratégique et aux objectifs convenus entre le Conseil des EPF, les EPF et les centres de recherche. Le Conseil des EPF prélève sur la contribution financière tout d'abord les fonds (13,8 mio) nécessaires à ses besoins propres et pour le fonctionnement de la commission des recours ainsi que les fonds (41,5 mio) destinés au développement stratégique (notamment pour la création de pôles de compétences).

222 Compte de résultats

Le compte de résultats prévisionnel est présenté en deux volets. Les revenus (ligne 1) sont opposés aux charges ordinaires (ligne 10). Cela donne le résultat 1 (ligne 35), auquel il faut déduire le résultat extraordinaire (ligne 36) pour trouver le résultat intermédiaire 2 (ligne 41). Après avoir pris en considération les soldes financier et sur titres (lignes 42+43), on trouve le résultat total (ligne 44).

Revenus

Les revenus (lignes 2, 3, 5 à 9, 42, 43; total des revenus 2 659,2 mio) reflètent le mode de financement du domaine des EPF. La majeure partie en est fournie par la Confédération, principalement via sa contribution à l'exploitation (y compris les loyers). Par le canal des fonds de tiers (ligne 5; voir aussi tableau distinct), la Confédération et ses offices ainsi que divers organismes publics assument une autre partie considérable du financement. Ainsi, le secteur public représente en tout 90% du budget du domaine des EPF, et l'économie privée environ 10%. Cette ventilation est constante depuis des années.

En principe, les biens immobiliers figurent à l'actif du bilan de la Confédération, dans son patrimoine administratif, parmi les terrains et constructions; ils sont amortis conformément aux consignes du NMC. Les crédits de charges pour les dépenses d'exploitation courantes et les loyers (tous deux comptabilisés au poste 328) sont comptabilisés dans le compte de résultats du domaine des EPF comme un revenu. Le crédit d'investissement pour les constructions appartenant à la Confédération (poste 620) est comptabilisé par la Confédération. Pour la Confédération, les loyers ont certes des incidences financières mais restent neutres sur le plan des liquidités puisque les postes 328 du domaine des EPF et 620 de l'OFCL se compensent.

Les contributions financières de la Confédération servent à répondre aux objectifs définis conformément au mandat de prestations confié par le Conseil fédéral au domaine des EPF pour la période 2004-2007. Les ressources budgétées en 2007 par la Confédération (hors contribution aux loyers) sont en léger recul

par rapport à l'année précédente. Avant le blocage des crédits, le domaine des EPF dispose au total pour 2007 d'une contribution de 1 703,8 millions. Pour comparer avec l'année précédente, il faut ajouter les 168,4 millions consacrés aux constructions déjà mentionnés (ce qui donne 1 872,3 mio par rapport aux 1 880,4 mio de 2006).

La contribution aux loyers du domaine des EPF est déterminée à partir de la moyenne de capital investi et des amortissements nécessaires: la valeur d'investissement prévisionnelle des biens immobiliers utilisés par le domaine des EPF (constructions) s'élèvera à 5 206,5 millions au 31.12.2006. La valeur foncière est estimée à 1 053,7 millions, la valeur globale donne ainsi un total de 6 260,2 millions d'après le NMC. L'amortissement linéaire se fait sur 40 ans (2007: 130,7 mio). Un intérêt de 5% est calculé sur la valeur d'investissement (capital moyen investi) (2007: 313 mio). Pour les prestations de l'OFCL, quelque 0,2 million sont comptabilisés chaque année. Le crédit pour les loyers s'élève à 443,3 millions.

En plus des contributions directes de la Confédération, le domaine EPF dispose de ressources pour ses projets et mandats de recherche issus de coopérations avec différents établissements publics, (notamment des offices fédéraux, des universités suisses ou étrangères) et le secteur privé (ligne 5 fonds de tiers).

Les revenus de tiers prévisionnels pour 2007 (ligne 4; 499,6 mio) sont de 8,8% supérieurs à la valeur budgétée pour 2006 (459,2 mio). Par rapport à 2006, cette hausse prévisionnelle a des retombées principalement sur les produits de cessions / revenus de prestations de service (ligne 6; 52,0 mio) (+25,8 millions soit +98%).

S'agissant des fonds de tiers, (ligne 5; 380,3 mio) une progression de 18,1 millions, soit de 5,0%, est attendue par rapport à 2006 (362,2 mio). Toutefois, toutes les catégories de fonds de tiers n'enregistrent pas une hausse: les fonds alloués à la promotion de la recherche de la Confédération (FNS, CTI, pôles de recherche nationaux) devraient se maintenir à un niveau élevé. La plus forte hausse par rapport au budget 2006 est enregistrée par les fonds spéciaux de l'EPF de Zurich.

La participation aux 6^{ème} et 7^{ème} programmes de recherche de l'UE devrait coûter un peu moins de 55 millions, ce qui correspond au compte 2005 et au budget 2006. Les ressources provenant de la coopération avec le secteur privé n'évoluent pratiquement pas. Les fonds alloués à ce titre pour 2007 (100,9 mio) correspondent aux montants accordés l'année précédente. Les mandats de recherche des offices fédéraux dépendent très fortement de l'évolution des finances de la Confédération; le budget en recul pour 2007 s'explique par l'évaluation des possibilités actuelles de financement, par les offices fédéraux, de missions de recherche confiées aux EPF et aux établissements de recherche. Les fonds alloués à la réalisation de l'inventaire forestier national suisse IFN par le FNP constituent un poste très important des dépenses de recherche (env. 10 mio). Le renforcement de la coopération avec le secteur privé représente un objectif important dans la stratégie du domaine des EPF. L'amélioration

Fonds de tiers

(ligne 5 Compte de résultats)

mio CHF	ligne no.	Compte 2005		Budget 2006		Budget 2007	
		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
Encouragement de la recherche (lignes 2 à 4)	1	125,5	33,3	133,5	36,8	128,6	33,8
Fondation Fonds national suisse (FNS)	2	73,0	19,3	76,3	21,1	75,4	19,8
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	3	33,3	8,8	32,6	9,0	33,0	8,7
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (p.e. NCCR)	4	19,3	5,1	24,5	6,8	20,2	5,3
Recherche sectorielle (office fédéraux)	5	70,0	18,6	61,3	16,9	67,1	17,6
Programmes de recherche européens	6	56,0	14,8	56,3	15,6	54,5	14,3
Autres fonds de tiers (cantons, communes compris)	7	5,2	1,4	1,1	0,3	5,0	1,3
Confédération, organisations nationales et internationales (lignes 1+5+6+7)	8	256,8	68,0	252,2	69,6	255,2	67,1
Recherche axée sur l'économie	9	96,4	25,5	100,3	27,7	100,9	26,5
Fonds spéciaux (dons et legs compris)	10	24,2	6,4	9,7	2,7	24,2	6,4
Fonds de tiers (lignes 8+9+10)	11	377,4	100,0	362,2	100,0	380,3	100,0
(+ / -) en %				-4,0		5,0	

du contexte conjoncturel et des conditions-cadres devrait prochainement libérer des fonds supplémentaires au sein du secteur privé pour financer des projets de recherche et de coopération avec le domaine des EPF. Le volume annuel se situe actuellement autour de 100 millions. L'importance des fonds de tiers dans le total des revenus des différents établissements du domaine des EPF varie fortement. La fourchette oscille entre 15% pour l'EPF de Zurich et 25% pour le FNP. La ventilation de la distribution des fonds de tiers (cf. tableau séparé) nous donne le tableau suivant: 67% sont issus du secteur public (Confédération et autres organismes publics), 33% du secteur privé. Cette répartition de l'origine des fonds de tiers reste stable par rapport aux années précédentes.

Les autres revenus de tiers inscrits au budget 2007 (y compris les soldes financier et sur titres) s'élèvent à 131,7 millions (budget 2006: 107,4 mio), ce qui correspond à une hausse de 22,7% par rapport à l'année dernière. La part des autres revenus dans le total des revenus est d'environ 5%. L'article "autres revenus de tiers" regroupe tous les revenus qui ne sont pas compris dans les "fonds de tiers". Ainsi les revenus issus de taxes sur les droits d'inscription sont comptabilisés sous ce poste. Les droits d'inscription universitaires s'élèvent à CHF 580 par semestre (RS 414.131.7 ordonnance sur les taxes perçues dans le domaine des Ecoles polytechniques fédérales). L'évaluation des recettes issues des droits d'inscription se fait en fonction de l'évolution du nombre d'étudiants (2007: 20,5 mio).

L'augmentation des revenus de tiers sert au financement des dépenses de fonctionnement. La partie des revenus de tiers qui n'est pas employée en 2007 comme le prévoit le budget, est transformée en provision via la variation des fonds de tiers (ligne 33) pour constituer une réserve de capital à affectation fixe.

Charges

Le total des charges budgétisées de 2 617,1 millions (lignes 10+36) contient désormais également les loyers du domaine EPF (443,3 mio).

Les ressources sont employées comme suit:

La plus grande partie des charges est consacrée au personnel (ligne 15; 1510,1 mio). Les charges de personnel se stabilisent au niveau de l'an dernier. Toutefois, la part des prestations sociales est inférieure à celle de 2006 (assurance sociale et assurance du personnel) car le taux des prestations sociales de l'employeur a dû être adapté (14 % au lieu de 15 %). Le total des frais de personnel s'élève à 1,5 milliard, pour le financement des quelque 12'000 postes équivalents plein temps. Environ 20 à 25 % des postes sont financés par des fonds de tiers et la tendance est à la hausse. Il reste à savoir si l'évolution de ces dernières années se maintiendra. L'extension du volume (hausse du nombre de postes) est la conséquence de la progression du nombre de projets de recherche (charges de personnel financées par des fonds de tiers en 2002: 249 millions; 2003: 280 millions; 2004: 306 millions, 2005: 301 mio). Les postes financés par des fonds de tiers ont une durée limitée à celle des projets (3 à 5 ans).

Les charges de matériel (ligne 11; 95,3 mio) et les autres charges de fonctionnement (ligne 21; 195,3 mio) prévues sont bien supérieures au budget 2006. Ce sont avant tout les prestations de service et les honoraires qui enregistrent une forte augmentation par rapport au budget 2006. Pour l'informatique et les télécommunications (y compris l'équipement informatique) le domaine des EPF prévoit pour 2007 des dépenses de 103,7 millions (contre 106,4 mio pour le budget 2006).

Compte de résultats

CHF	ligne no	Compte 2005 quote-part en %	Budget 2006 quote-part en %	Budget 2007 quote-part en %
Revenus (lignes 2+3+4)	1	2 307 341 216 100,0	2 339 547 000 100,0	2 646 800 100 100,0
Contribution financière de la Confédération¹	2	1 826 275 000 79,2	1 880 375 000 80,4	1 703 841 900 64,4
Contribution aux loyers²	3	- -	- -	443 322 700 16,7
Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9)	4	481 066 216 20,8	459 172 000 19,6	499 635 500 18,9
Rémunérations par des fonds de tiers	5	377 409 114 16,4	362 208 700 15,5	380 290 700 14,4
Produits de la vente et de prestations (revenus TI compris)	6	51 319 412 2,2	26 271 200 1,1	52 040 000 2,0
Droits (écolages compris)	7	25 946 889 1,1	48 078 200 2,1	26 600 000 1,0
Produits, remboursements	8	3 812 628 0,2	2 000 000 0,1	3 800 000 0,1
Autres revenus	9	22 578 173 1,0	20 613 900 0,9	36 904 800 1,4
Charges totales (lignes 11+15+21+26+32+33+34)	10	2 052 078 636 88,9	2 031 286 720 86,8	2 544 395 243 96,1
Charges de matériel (lignes 12+13+14)	11	93 115 054 4,0	92 398 800 3,9	95 321 300 3,6
Charges de matériel	12	71 467 345	65 745 600	73 624 500
Charges pour les marchandises	13	17 602	-	-
Mobilier, machines, véhicules	14	21 630 106	26 653 200	21 696 800
Charges de personnel (lignes 16+17+18+19+20)	15	1 450 910 183 62,9	1 510 111 720 64,5	1 510 113 700 57,1
Salaires et traitements	16	1 210 027 267	1 245 928 205	1 256 618 300
Assurance sociale	17	71 754 600	77 225 295	74 790 500
Assurance du personnel	18	96 037 799	113 142 200	102 510 600
Assurance-maladie et accidents	19	6 242 682	7 484 400	7 025 100
Autres charges de personnel	20	66 847 836	66 331 620	69 169 200
Autres charges de fonctionnement (lignes 22+23+24+25)	21	191 691 981 8,3	180 061 000 7,7	195 270 000 7,4
Informatique et télécommunication	22	70 337 629	75 527 100	72 253 400
Autres prestations de service, honoraires	23	86 338 048	78 710 300	87 532 600
Autres charges de fonctionnement	24	35 164 088	25 033 000	35 288 500
Pertes sur débiteurs	25	-147 784	790 600	195 500
Charges d'infrastructure (lignes 27+28+29+30+31)	26	141 347 391 6,1	140 254 400 6,0	585 471 000 22,1
Loyers ²	27	-	-	443 322 700
Charges de locaux externes	28	28 681 232	26 591 100	28 745 600
Entretien, réparations, leasing	29	53 626 036	51 434 300	52 193 600
Eau, énergie, matériels d'exploitation	30	41 914 857	43 758 800	44 121 000
Charges administratives	31	17 125 265	18 470 200	17 088 100
Amortissements	32	106 388 568 4,6	112 107 800 4,8	128 132 900 4,8
Variations des fonds de tiers	33	18 683 103 0,8	-3 647 000 -0,2	14 150 000 0,5
Variations des engagements internes	34	49 942 356 2,2	- -	15 936 343 0,6
Résultat 1 (ligne 1 moins 10)	35	255 262 581 11,1	308 260 280 13,2	102 404 857 3,9
Revenus/charges extraordinaires (lignes 37+38+39+40)	36	30 782 075 1,3	47 086 300 2,0	72 711 500 2,7
Revenus/charges extraordinaires	37	2 287 857	5 983 800	2 700 000
Contributions/dépenses de transfert	38	20 927 498	51 702 300	62 650 200
Résultat hors exploitation	39	-1 170 288	-889 800	-1 138 700
Variations des provisions	40	8 737 008	-9 710 000	8 500 000
Résultat 2 (lignes 35 moins 36)	41	224 480 506 9,7	261 173 980 11,2	29 693 357 1,1
Solde financier	42	9 123 586	10 434 800	9 586 000
Solde sur titres	43	2 304 505	-	2 800 000
Résultat total* (lignes 41+42+43)	44	235 908 597 10,2	271 608 780 11,6	42 079 357 1,6

1 à partir du budget 2007: répartition de la contribution financière de la Confédération sur deux crédits:

Crédit A2310.0346 Dépenses courantes Domaine EPF: comptabilisé au DFI / 328 Domaine EPF

Crédit A4100.0125 Constructions Domaine EPF: comptabilisé au DFF / 620 Office fédéral des constructions et de la logistique, partie du compte de la Confédération

2 à partir du budget 2007: Contribution aux loyers:

Crédit A2310.0416 Contribution aux loyers Domaine EPF: comptabilisé au DFI / 328 Domaine EPF

* avant investissements (mobilier, informatique)

Compte de résultats

	ligne no	Budget 2007	Budget 2007	Budget 2007	Budget 2007
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL
Revenus (lignes 2+5+6)	1	2 646 800 100	56 151 400	1 342 190 400	667 990 100
Contribution financière de la Confédération¹	2	1 703 841 900	55 365 400	848 071 000	412 272 300
Contribution aux loyers²	3	443 322 700	756 000	262 119 400	98 617 800
Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9)	4	499 635 500	30 000	232 000 000	157 100 000
Rémunérations par des fonds de tiers	5	380 290 700	–	180 000 000	112 500 000
Produits de la vente et de prestations (revenus TI compris)	6	52 040 000	–	29 000 000	10 500 000
Droits (écolages compris)	7	26 600 000	–	14 000 000	6 000 000
Produits, remboursements	8	3 800 000	–	–	2 800 000
Autres revenus	9	36 904 800	30 000	9 000 000	25 300 000
Charges totales (lignes 11+15+21+26+32+33+34)	10	2 544 395 243	13 798 200	1 316 840 400	650 927 800
Charges de matériel (lignes 12+13+14)	11	95 321 300	9 200	44 500 000	21 000 000
Charges de matériel	12	73 624 500	–	37 000 000	17 000 000
Charges pour les marchandises	13	–	–	–	–
Mobilier, machines, véhicules	14	21 696 800	9 200	7 500 000	4 000 000
Charges de personnel (lignes 16+17+18+19+20)	15	1 510 113 700	8 353 000	750 000 000	409 700 000
Salaires et traitements	16	1 256 618 300	6 709 000	617 300 000	340 150 000
Assurance sociale	17	74 790 500	382 000	37 000 000	20 300 000
Assurance du personnel	18	102 510 600	570 000	52 900 000	27 100 000
Assurance-maladie et accidents	19	7 025 100	42 000	3 500 000	1 650 000
Autres charges de personnel	20	69 169 200	650 000	39 300 000	20 500 000
Autres charges de fonctionnement (lignes 22+23+24+25)	21	195 270 000	4 260 000	100 200 000	52 110 000
Informatique et télécommunication	22	72 253 400	550 000	41 500 000	20 000 000
Autres prestations de service, honoraires	23	87 532 600	3 600 000	38 100 000	27 500 000
Autres charges de fonctionnement	24	35 288 500	110 000	20 500 000	4 600 000
Pertes sur débiteurs	25	195 500	–	100 000	10 000
Charges d'infrastructure (lignes 27+28+29+30+31)	26	585 471 000	1 156 000	330 140 400	136 117 800
Loyers ²	27	443 322 700	756 000	262 119 400	98 617 800
Charges de locaux externes	28	28 745 600	210 000	19 000 000	4 300 000
Entretien, réparations, leasing	29	52 193 600	40 000	20 600 000	20 000 000
Eau, énergie, matériels d'exploitation	30	44 121 000	20 000	20 221 000	8 800 000
Charges administratives	31	17 088 100	130 000	8 200 000	4 400 000
Amortissements	32	128 132 900	20 000	64 500 000	32 000 000
Varations des fonds de tiers	33	14 150 000	–	15 500 000	–
Varations des engagements internes	34	15 936 343	–	12 000 000	–

Compte de résultats

Budget 2007 IPS	Budget 2007 FNP	Budget 2007 LFEM	Budget 2007 IFAEPE	ligne Nr.	CHF
301 246 700	68 330 700	153 823 500	57 067 300	1	Revenus (lignes 2+3+4)
217 499 700	44 792 400	87 322 000	38 519 100	2	Contribution financière de la Confédération¹
36 416 500	6 398 300	31 501 500	7 513 200	3	Contribution aux loyers²
47 330 500	17 140 000	35 000 000	11 035 000	4	Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9)
40 000 000	15 950 000	21 450 000	10 390 700	5	Rémunérations par des fonds de tiers
200 000	190 000	11 900 000	250 000	6	Produits de la vente et de prestations (revenus TI compris)
6 400 000	–	–	200 000	7	Droits (écolage compris)
–	–	900 000	100 000	8	Produits, remboursements
730 500	1 000 000	750 000	94 300	9	Autres revenus
289 566 500	67 520 700	147 871 500	57 870 143	10	Charges totales (lignes 11+15+21+26+32+33+34)
20 000 000	2 460 000	4 910 000	2 442 100	11	Charges de matériel (lignes 12+13+14)
12 000 000	1 840 000	4 300 000	1 484 500	12	Charges de matériel
–	–	–	–	13	Charges pour les marchandises
8 000 000	620 000	610 000	957 600	14	Mobilier, machines, véhicules
170 000 000	49 536 900	86 700 000	35 823 800	15	Charges de personnel (lignes 16+17+18+19+20)
147 500 000	41 100 000	74 500 000	29 359 300	16	Salaires et traitements
8 500 000	2 450 000	4 420 000	1 738 500	17	Assurance sociale
11 000 000	2 950 000	5 350 000	2 640 600	18	Assurance du personnel
1 000 000	236 900	430 000	166 200	19	Assurance-maladie et accidents
2 000 000	2 800 000	2 000 000	1 919 200	20	Autres charges de personnel
19 300 000	5 355 500	8 680 000	5 364 500	21	Autres charges de fonctionnement (lignes 22+23+24+25)
5 500 000	1 600 000	2 600 000	503 400	22	Informatique et télécommunication
5 800 000	3 100 000	5 200 000	4 232 600	23	Autres prestations de service, honoraires
8 000 000	650 000	800 000	628 500	24	Autres charges de fonctionnement
–	5 500	80 000	–	25	Pertes sur débiteurs
57 266 500	9 368 300	39 981 500	11 440 500	26	Charges d'infrastructure (lignes 27+28+29+30+31)
36 416 500	6 398 300	31 501 500	7 513 200	27	Loyers ²
150 000	350 000	3 200 000	1 535 600	28	Charges de locaux externes
7 300 000	1 100 000	1 580 000	1 573 600	29	Entretien, réparations, leasing
12 000 000	750 000	2 000 000	330 000	30	Eau, énergie, matériels d'exploitation
1 400 000	770 000	1 700 000	488 100	31	Charges administratives
25 000 000	1 000 000	4 100 000	1 512 900	32	Amortissements
-2 000 000	-500 000	1 150 000	–	33	Varations des fonds de tiers
–	300 000	2 350 000	1 286 343	34	Varations des engagements internes

Compte de résultats

CHF	ligne no	Budget	Budget	Budget	Budget
		2007	2007	2007	2007
		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL
Résultat 1 (ligne 1 minus 10)	35	102 404 857	42 353 200	25 350 000	17 062 300
Revenus/charges extraordinaires (lignes 37+38+39+40)	36	72 711 500	42 270 200	20 600 000	7 961 300
Revenus/charges extraordinaires	37	2 700 000	–	2 500 000	–
Contributions/dépenses de transfert	38	62 650 200	42 270 200	12 000 000	8 000 000
Résultat hors exploitation	39	-1 138 700	–	-900 000	-38 700
Variations des provisions	40	8 500 000	–	7 000 000	–
Résultat 2 (lignes 35 minus 36)	41	29 693 357	83 000	4 750 000	9 101 000
Solde financier	42	9 586 000	-3 000	4 950 000	2 899 000
Solde sur titres	43	2 800 000	–	2 800 000	–
Résultat total* (lignes 41+42+43)	44	42 079 357	80 000	12 500 000	12 000 000

1 à partir du budget 2007: répartition de la contribution financière de la Confédération sur deux crédits:

Crédit A2310.0346 Dépenses courantes Domaine EPF: comptabilisé au DFI/328 Domaine EPF

Crédit A4100.0125 Constructions Domaine EPF: comptabilisé au DFF/620 Office fédéral des constructions et de la logistique, , partie du compte de la Confédération

2 à partir du budget 2007: Contribution aux loyers:

Crédit A2310.0416 Contribution aux loyers Domaine EPF: comptabilisé au DFI / 328 Domaine EPF

* avant investissements (biens immobiliers, mobiliers, informatique)

Budget 2007 IPS	Budget 2007 FNP	Budget 2007 LFEM	Budget 2007 IFAEPE	ligne Nr.	Compte de résultats CHF
11 680 200	810 000	5 952 000	-802 843	35	Résultat 1 (ligne 1 minus 10)
1 900 000	-50 000	30 000	-	36	Revenus/charges extraordinaires (lignes 37+38+39+40)
-	200 000	-	-	37	Revenus/charges extraordinaires
-	350 000	30 000	-	38	Contributions/dépenses de transfert
-200 000	-	-	-	39	Résultat hors exploitation
2 100 000	-600 000	-	-	40	Variations des provisions
9 780 200	860 000	5 922 000	-802 843	41	Résultat 2 (lignes 35 minus 36)
1 300 000	90 000	350 000	-	42	Solde financier
-	-	-	-	43	Solde sur titres
11 080 200	950 000	6 272 000	-802 813	44	Résultat total* (lignes 41+42+43)

L'infrastructure (ligne 26; 585,5 mio) englobe désormais les charges de loyer entièrement financées par la Confédération pour les locaux du domaine des EPF (ligne 27). Les frais comptables de locaux (conformément aux taux uniformes de la Conférence universitaire suisse CUS par type de locaux; total frais de locaux env. 300 mio) pour l'ensemble du parc immobilier du domaine EPF sont comptabilisés dans la comptabilité analytique des EPF et des centres de recherche. Ils figurent dans le rapport d'activité du Conseil des EPF.

Avec le transfert à titre gratuit, le 1.1.2005, des biens meubles acquis avant l'an 2000 (art. 21, al. 1, de l'ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3), tous les actifs mobiliers (biens mobiliers et matériel informatique) appartiennent au domaine des EPF et figurent à l'actif des bilans des EPF et des centres de recherche; ils donnent lieu à un amortissement linéaire (sur 10 ans pour les machines, sur 3 ans pour l'informatique et sur 7 ans pour les véhicules). L'introduction du nouveau modèle comptable de la Confédération prévoit que les installations de recherche et les éléments d'équipement à usage spécifique (code des frais de construction CFC 3) figurent à l'actif du domaine des EPF et soient amortis. La durée de l'amortissement doit encore être fixée pour cette catégorie de biens. Pour 2007, le total des amortissements (ligne 32) du domaine des EPF est encore inférieur d'une tranche annuelle environ au niveau maximal annuel de quelque 150 millions. Le besoin d'amortissement maximum correspondra au volume d'investissement annuel normal en biens meubles et informatique.

Les positions «variation des fonds de tiers» et «variation des engagements internes» servent avant tout à constituer ou à reprendre des variations du capital affecté dans le bilan. La variation des fonds de tiers (ligne 33) dépend directement de la variation de l'avoir de fonds de tiers et de l'avoir, ayant des incidences financières, des engagements internes. Pour 2007, les avoirs devraient augmenter. Une partie des projets de recherche, pour lesquels le flux financier est attendu en 2007, sera comptabilisée dans les années suivantes comme charges. Il en résultera une hausse de la dette capitalisée en prestations à l'égard des bailleurs de fonds (hausse du capital affecté dans le bilan).

Charges et revenus extraordinaires

Parmi les charges et revenus extraordinaires portés au budget, on retrouve en premier lieu les fonds comptabilisés auprès du Conseil des EPF pour des grands projets et des centres de compétence (contributions, dépenses de transfert, ligne 38) qui seront reversés dans le courant de 2007 à des établissements du domaine des EPF. Ces fonds passent durant l'exercice dans les charges ordinaires ou les investissements des EPF ou des centres de recherches et réduisent d'autant le budget du Conseil des EPF. Les soldes financier et sur titres sont dus pour une grande partie au placement des fonds de tiers sur des comptes rémunérés, jusqu'à ce que le projet démarre.

Résultat

La contribution financière de la Confédération et les fonds de tiers (ligne 5) permettent de compenser à la fois les dépenses courantes et les investissements (mobilier, informatique). Dans le compte de résultats, l'acte d'investissement n'agit que sous la forme d'amortissements de biens mobiliers et d'acquisitions informatiques. Le résultat total (ligne 44) de 42,1 millions ne représente pas un bénéfice. Le résultat total du compte de résultats se fonde en outre sur des opérations neutres sur le plan des liquidités, aussi le compte des flux de fonds doit-il également être pris en considération dans l'évaluation de la situation financière globale du domaine des EPF.

Le résultat total prévisionnel de 42,1 millions, corrigé des opérations du compte des flux de fonds (chapitre 233), est utilisé pour le financement des investissements (mobilier, informatique). Pour comparer avec l'année précédente, il faut ajouter à ce montant les 168,4 millions prévus pour les immeubles appartenant à la Confédération qui sont désormais comptabilisés à l'OFCL (210,5 mio). Calculé ainsi, le résultat total est inférieur à celui prévu en 2006 (271,6 mio) ainsi qu'au résultat total effectif du compte 2005 (235,9 mio).

223 Compte des investissements

Pour 2007, les investissements prévus s'élèvent à 356,4 millions au total (budget 2006: 405,5 mio). Comme les années précédentes, les 168,4 millions destinés aux constructions appartenant à la Confédération sont calculés avec les autres investissements dans le compte des investissements. Au total, 194,4 millions sont destinés à la construction de biens immobiliers appartenant à la Confédération. 130,5 millions sont prévus pour les biens mobiliers (y compris désormais des équipements à usage spécifique), et 31,4 millions pour des équipements informatiques. Le total des investissements en construction (194,4 mio) pour des immeubles appartenant à la Confédération tient également compte de la part des fonds financés par des tiers (26,0 mio). Les fonds de tiers correspondants ont été déduits comme recettes du besoin de financement pour 2007 du «plan d'investissement 2006-2009 pour les immeubles du domaine des EPF».

Le total des investissements prévus en 2007 (ligne 1) est très inférieur au niveau de l'année précédente (2006). C'est notamment le besoin de financement pour les investissements en construction (ligne 2) du programme de construction du domaine des EPF (plan d'investissement 2007-2010 pour les biens immobiliers du domaine des EPF) qui régresse en 2007. Une tendance à la hausse se dessine pour le besoin de financement des investissements en biens mobiliers, y compris les équipements d'exploitation à usage spécifique (ligne 4). Les équipements d'exploitation désignent des installations de recherche et des ajustements en vue d'un usage spécifique conformément au code des frais de construction 3 (CFC 3), qui passent en main du domaine des EPF et figurent à l'actif du bilan du domaine des EPF à l'article des immobilisations corporelles; ils ne font dès lors plus partie du patrimoine administratif de la Confédération. Ces dépenses sont financées par la contribution financière de la Confédération aux

Compte des investissements

	ligne no	Compte 2005		Budget 2006		Budget 2007	
CHF		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
Total des investissements net (lignes 2+3+4+5)	1	347 040 043	15,0	405 493 080	17,3	356 382 200	12,7
Biens immobiliers appartenant à la Confédération* (lignes 7 moins 22)	2	169 294 242	7,3	260 059 280	11,1	194 443 800	6,9
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR (lignes 8 moins 23)	3	6 731 579	0,3	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris) (lignes 9 moins 24)	4	128 374 970	5,6	114 563 800	4,9	130 518 400	4,6
Informatique (lignes 10 moins 25)	5	42 639 252	1,8	30 870 000	1,3	31 420 000	1,1
Total des investissements brut (lignes 7+8+9+10)	6	347 755 720	15,1	405 493 080	17,3	356 382 200	12,7
Biens immobiliers appartenant à la Confédération (lignes 12+17)	7	169 294 242	7,3	260 059 280	11,1	194 443 800	6,9
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR (lignes 13+18)	8	6 731 579	0,3	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris) (lignes 14+19)	9	128 547 444	5,6	114 563 800	4,9	130 518 400	4,6
Informatique (lignes 15+20)	10	43 182 455	1,9	30 870 000	1,3	31 420 000	1,1
Projets supérieurs à 10 millions de francs (lignes 12+13+14+15)	11	114 997 260	5,0	167 063 680	7,1	157 200 198	5,6
Biens immobiliers appartenant à la Confédération	12	89 574 856	3,9	148 405 080	6,3	135 464 000	4,8
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR	13	–	–	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)	14	25 422 404	1,1	18 658 600	0,8	21 736 198	0,8
Informatique	15	–	–	–	–	–	–
Projets inférieurs à 10 millions de francs (lignes 17+18+19+20)	16	232 758 460	10,1	238 429 400	10,2	199 182 002	7,1
Biens immobiliers appartenant à la Confédération	17	79 719 386	3,5	111 654 200	4,8	58 979 800	2,1
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR	18	6 731 579	0,3	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)	19	103 125 040	4,5	95 905 200	4,1	108 782 202	3,9
Informatique	20	43 182 455	1,9	30 870 000	1,3	31 420 000	1,1
Desinvestissements (lignes 22+23+24+25)	21	715 677	0,0	–	–	–	–
Biens immobiliers appartenant à la Confédération	22	–	–	–	–	–	–
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR	23	–	–	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)	24	172 474	0,0	–	–	–	–
Informatique	25	543 204	0,0	–	–	–	–

* à partir du budget 2007:

Crédit A4100.0125 constructions domaine EPF
comptabilisé au DFF/620 OFCL

168 443 800

Part financée par des fonds tiers:

26 000 000

Compte des investissements

	ligne no	Budget 2007	Budget 2007	Budget 2007	Budget 2007
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL
Total des investissements net (lignes 2+3+4+5)	1	356 382 200	100 000	187 485 000	87 500 000
Biens immobiliers appartenant à la Confédération* (lignes 7 moins 22)	2	194 443 710	–	121 485 000	48 000 000
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR (lignes 8 moins 23)	3	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris) (lignes 9 moins 24)	4	130 518 490	80 000	48 000 000	29 000 000
Informatique (lignes 10 moins 25)	5	31 420 000	20 000	18 000 000	10 500 000
Total des investissements brut (lignes 7+8+9+10)	6	356 382 200	100 000	187 485 000	87 500 000
Biens immobiliers appartenant à la Confédération (lignes 12+17)	7	194 443 710	–	121 485 000	48 000 000
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR (lignes 13+18)	8	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris) (lignes 14+19)	9	130 518 490	80 000	48 000 000	29 000 000
Informatique (lignes 15+20)	10	31 420 000	20 000	18 000 000	10 500 000
Projets supérieurs à 10 millions de francs (lignes 12+13+14+15)	11	157 200 198	–	98 750 000	42 550 000
Biens immobiliers appartenant à la Confédération	12	135 463 910	–	81 750 000	42 550 000
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR	13	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)	14	21 736 288	–	17 000 000	–
Informatique	15	–	–	–	–
Projets inférieurs à 10 millions de francs (lignes 17+18+19+20)	16	199 182 002	100 000	88 735 000	44 950 000
Biens immobiliers appartenant à la Confédération	17	58 979 800	–	39 735 000	5 450 000
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR	18	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)	19	108 782 202	80 000	31 000 000	29 000 000
Informatique	20	31 420 000	20 000	18 000 000	10 500 000
Desinvestissements (lignes 22+23+24+25)	21	–	–	–	–
Biens immobiliers appartenant à la Confédération	22	–	–	–	–
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR	23	–	–	–	–
Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)	24	–	–	–	–
Informatique	25	–	–	–	–
* à partir du budget 2007:					
Crédit A4100.0125 constructions domaine EPF comptabilisé au DFF/620 OFCL		168 443 800	–	110 485 000	33 000 000
Part financée par des fonds tiers:		26 000 000	–	11 000 000	15 000 000

Compte des investissements

Budget 2007 IPS	Budget 2007 FNP	Budget 2007 LFEM	Budget 2007 IFAEPE	ligne Nr.	CHF
52 600 000	3 750 000	14 517 200	10 430 000	1	Total des investissements net (lignes 2+3+4+5)
10 969 800	1 800 000	4 145 198	8 043 712	2	Biens immobiliers appartenant à la Confédération*
–	–	–	–	3	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR
40 130 200	1 050 000	10 022 002	2 236 288	4	Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)
1 500 000	900 000	350 000	150 000	5	Informatique
52 600 000	3 750 000	14 517 200	10 430 000	6	Total des investissements brut (lignes 7+8+9+10)
10 969 800	1 800 000	4 145 198	8 043 712	7	Biens immobiliers appartenant à la Confédération
–	–	–	–	8	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR
40 130 200	1 050 000	10 022 002	2 236 288	9	Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)
1 500 000	900 000	350 000	150 000	10	Informatique
4 600 000	–	2 520 198	8 780 000	11	Projets supérieurs à 10 millions de francs (lignes 12+13+14+15)
600 000	–	2 520 198	8 043 712	12	Biens immobiliers appartenant à la Confédération
–	–	–	–	13	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR
4 000 000	–	–	736 288	14	Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)
–	–	–	–	15	Informatique
48 000 000	3 750 000	11 997 002	1 650 000	16	Projets inférieurs à 10 millions de francs (lignes 17+18+19+20)
10 369 800	1 800 000	1 625 000	–	17	Biens immobiliers appartenant à la Confédération
–	–	–	–	18	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR
36 130 200	1 050 000	10 022 002	1 500 000	19	Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)
1 500 000	900 000	350 000	150 000	20	Informatique
–	–	–	–	21	Desinvestissements (lignes 22+23+24+25)
–	–	–	–	22	Biens immobiliers appartenant à la Confédération
–	–	–	–	23	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou IR
–	–	–	–	24	Biens mobiliers (équipements d'exploitation compris)
–	–	–	–	25	Informatique
10 969 800	1 800 000	4 145 200	8 043 800		* à partir du budget 2007: Crédit A4100.0125 constructions domaine EPF comptabilisé au DFF/620 OFCL Part financée par des fonds tiers:
–	–	–	–		

Investissements en biens immobiliers

CHF	Crédits d'engagements		Dépenses d'investissement				
	autorisés	demandés*	avant 2 007	Budget 2 007	Plan fin. 2 008	Plan fin. 2 009	Plan fin. 2 010
Total	1 154,3	240,8	816,5	168,4	134,1	70,0	8,7
Crédits d'ouvrages (pour des projets supérieurs à 10 mio)	787,6	126,3	578,6	112,4	102,4	60,2	7,8
autorisés antérieurement	787,6	–	578,6	90,7	59,6	16,0	3,0
demandés	–	126,3	–	21,7	42,8	44,2	4,8
Crédits d'ouvrages (pour des projets inférieurs à 10 mio)	263,4	20,4	220,5	37,4	25,6	8,6	0,9
autorisés antérieurement	263,4	–	220,5	29,5	16,2	5,7	0,7
demandés	–	20,4	–	7,9	9,5	2,9	0,2
Crédit-cadres	103,3	94,1	17,4	18,7	6,1	1,1	–
autorisés antérieurement	103,3	–	17,4	0,6	1,5	–	–
demandés	–	94,1	–	18,1	4,7	1,1	–

*ACF du 5 juillet 2006

dépenses d'exploitation courantes. Pour l'informatique, (ligne 5), le budget reste pratiquement constant par rapport à 2006. La totalité des dépenses pour l'informatique et les télécommunications (y compris la part des charges) s'élève à 103,7 millions (budget 2006: 106,4 mio). Les investissements prévisionnels se répartissent comme suit: 54% pour des investissements de construction, 37% pour des biens meubles (y compris équipement d'exploitation) et 9% pour l'informatique. Par rapport au budget 2006, on observe un déplacement des biens immobiliers vers les biens mobiliers. Cela s'explique par le besoin croissant de renouvellement du parc d'installations et d'équipements scientifiques. Environ 20% des biens meubles sont financés par des fonds de tiers.

Les nouveaux crédits d'engagement du programme de construction 2007 sont abordés au chapitre 232. La liste des ouvrages jointe à la demande de crédits d'engagement pour des objets de construction et d'achat de terrains et d'immeubles du domaine des EPF (programme de construction 2007) détaille les fonds appelés en 2007 sur tous les crédits d'engagement acceptés antérieurement mais non encore achevés, ainsi que sur tous les nouveaux crédits d'engagement demandés au titre du programme de construction 2007 (crédits d'ouvrage et de programme).

Au total, 157,2 millions ont été prévus pour les projets dépassant le seuil unitaire de 10 millions, et quelque 199,2 millions pour ceux d'un volume inférieur.

23 Plan financier

231 Aperçu général

Le plafond de dépenses du domaine des EPF s'élève actuellement à 7 416,1 millions. Ce montant a été adapté au mandant de prestations 2004-2007. Tant la contribution pour les dépenses courantes, liées à des investissements dans les biens meubles (y

compris les équipements à usage spécifique) et l'informatique, comptabilisés par le DFI, que le crédit d'investissement pour des immeubles, comptabilisé par le DFF sont imputés au plafond de dépenses.

232 Plan d'investissement et crédits d'engagements immobiliers

Conformément à l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18 juin 2004 concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de bien-fonds ou à des constructions, la demande de crédit d'engagement correspondant au programme de construction du domaine des EPF n'est plus soumise dans un message distinct, mais dans celui du budget annuel.

Les commissions des finances et les commissions de gestion examinent le programme de construction avec le budget et soumettent un rapport global aux Chambres fédérales. Les commissions des constructions publiques peuvent rendre un avis préalable aux commissions des finances et de gestion, sous forme de co-rapport.

Le crédit d'engagement demandé pour le programme de construction 2007 du Domaine, conformément à l'art. 15, al. 1, de l'ordonnance du 14 décembre 1998 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération, est de 240,8 millions.

Ce chiffre est ventilé comme suit:

- projets d'un montant supérieur à 10 millions 126,3 millions
- projets inférieurs à 10 millions 114,5 millions

Les deux projets de plus de 10 millions sont décrits et justifiés ci-dessous.

- *EPF Zurich, complexe centre BP, mesure de mise en service 2007* 51,6 millions

Le bâtiment principal de l'EPF Zurich est l'un des plus impressionnants de la ville. Ce bâtiment, classé monument historique, dont les parties les plus anciennes datent de 1864, sert avant tout à l'enseignement, la recherche et aux prestations de service de l'EPF de Zurich. Les constructions des cours intérieures nord et sud datent d'une quarantaine d'années et ont un grand besoin d'être rénovées. Le projet prévoit de remplacer la façade actuelle et le toit de verre ainsi que de rénover les toits plats voisins. Cette mesure permettra d'améliorer considérablement l'isolation.

Les salles techniques des amphithéâtres et de la bibliothèque, ainsi que les réseaux d'aération afférents nécessitent une réfection en raison de leur âge. Durant les travaux préparatoires à l'assainissement des amphithéâtres, des revêtements contenant de l'amiante ont été découverts sur des sous-constructions, qui devront être éliminés d'ici à la fin 2007 conformément aux prescriptions en vigueur. Les dispositions légales en matière de protection contre les incendies prévoient une amélioration des signalisations et de l'éclairage des issues de secours et la suppression d'éléments de construction inflammables dans les couloirs. Ces couloirs seront rénovés dans l'esprit du projet «Erscheinungsbild Hauptgebäude» (image visuelle du bâtiment principal) (1996).

- *EPF Zurich, complexe centre CAB/CHN/CNB, crédits additionnels pour l'animalerie et le renchérissement* 10,8 millions

Dans le cadre du programme de construction 2000, les Chambres fédérales ont autorisé un crédit d'engagement de 169,7 millions pour assainir des anciens bâtiments du département de chimie, après le transfert de cette faculté au Hönggerberg. Le projet portant sur des constructions dont certaines sont classées monument historique comprend, outre des travaux d'assainissement, des adaptations à la nouvelle affectation du bâtiment. Comme les phases de planification et de construction sont longues, le projet a connu divers changements. Ainsi les chaires abritées dans ce complexe ont été transformées et l'occupation des locaux a été optimisée en se fondant sur l'ensemble du parc immobilier

a) Part du crédit additionnel pour le renchérissement

Les coûts des projets ont été réduits suite à diverses optimisations, afin de juguler l'inflation et de répondre aux nouvelles exigences. Cela n'a toutefois pas été totalement possible, sur les 15 millions que représente le renchérissement selon le calcul de l'indice, la demande de crédit additionnel se limite à 4,7 millions

b) Part du crédit additionnel pour l'animalerie

La chaire de psychologie et d'immunobiologie a été modernisée en 2004 à l'EPF de Zurich. Les professeurs ont pu investir le bâtiment CAB totalement rénové. Des crédits supplémentaires sont toutefois nécessaires pour l'intégration d'un laboratoire pour animaux dans le CNB, une annexe accolée au CAB, pour cette chaire et pour la création de chaires supplémentaires en sciences comportementales et sciences des animaux d'élevage, afin d'installer une animalerie qui accueillerait les animaux de laboratoire et faciliterait la recherche en laboratoire.

- *EPF Zurich, Centre d'essai Eschikon Lindau FGH/FGP/FGS, serres* 13,9 millions

Certaines serres du centre d'essai d'Eschikon nécessitent un assainissement, ou sont arrivées au terme de leur durée d'utilisation. Elles ne satisfont plus aux exigences de la recherche moderne. Un groupe de travail composé de représentants des utilisateurs et du domaine de l'infrastructure de l'immobilier ainsi que d'un concepteur de serres a élaboré un concept de serre, dans lequel trois catégories de serres ont été définies, répondant à des exigences différentes. Ce concept a remis en perspective le besoin futur de la recherche, le parc actuel de serres et les possibilités techniques

Il en résulte pour le centre d'essai d'Eschikon des projets pour l'installation de cinq nouvelles serres et le remplacement complet de quatre serres de la catégorie 2 (conditions de température, d'humidité et de luminosité reproductibles). Une nouvelle construction en hauteur doit compléter les installations: elle répondra aux normes de la catégorie 3, adaptées à la manipulation d'organismes pathogènes, radioactifs ou transgéniques (sous pression contrôlée).

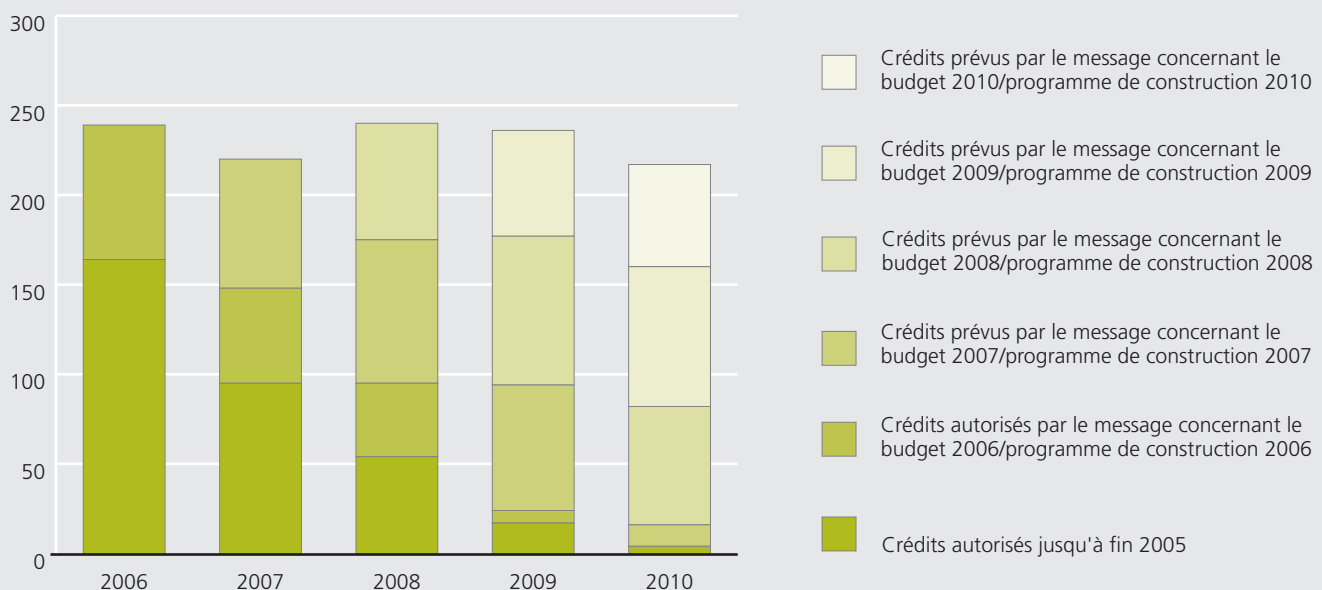
L'utilisation commune des serres par les facultés d'agronomie et des sciences de l'alimentation, de biologie et des sciences de l'environnement rentabilise cette infrastructure onéreuse.

- *EPF Lausanne, Ecublens Bâtiment neuf, Learning center* 50,0 millions

L'EPFL compte actuellement 6200 étudiants et doctorants. Vu l'augmentation constante du nombre d'utilisateurs, la bibliothèque conçue à l'origine pour accueillir une école de 2000 élèves n'est plus capable de répondre à la demande. En outre, les nouvelles méthodes d'enseignement exigent de créer de nouvelles infrastructures et davantage de postes de travail individuels ainsi que des salles pour le travail en groupe.

Le Learning center se trouve dans le secteur sud du complexe, au centre de la ceinture verte et à proximité des appartements destinés aux étudiants et aux invités de l'université. Le Learning center doit devenir un espace d'échanges et rapprocher la communauté scientifique du grand public.

Besoins financiers des programmes de construction en mio



Besoins financiers immobiliers annuels (investissements) ventilés par programmes de construction. Besoins financiers immobiliers annuels (investissements). Le graphique montre la totalité des dépenses, y compris les fonds de tiers et la part pour les équipements d'exploitation.

Source: plan d'investissements immobiliers du domaine 2007 – 2010 du 2.5.2006

Le bâtiment dont la conception a été confiée au vainqueur d'un concours international d'architecture symbolisera de façon idéale par son originalité une université spécialisée dans la recherche, la technique et l'architecture. Il dépassera le concept de bibliothèque centrale et accueillera des locaux pour le service d'information scientifique, la formation et des prestations de service, des espaces destinés aux associations, à l'organisation d'événements scientifiques ainsi que des salles pour la restauration.

Le Learning center sera réalisé par un entrepreneur en coopération avec l'équipe d'architectes ayant remporté le concours, selon le principe de l'entreprise globale. La partie des crédits d'investissements publics est limitée à 50 millions. La différence sera financée par le parrainage (40 mio ont déjà été garantis) et par des prises de participation par étage à des fins commerciales précises (notamment le parking souterrain, qui doit remplacer le parking actuel).

L'immeuble respectera entièrement les normes de construction et de protection de l'environnement durables, notamment en matière de consommation d'énergie.

Un crédit de 114,5 millions est demandé pour les projets d'un montant inférieur à 10 millions, qui figurent avec leur justification dans une liste d'ouvrages contenant des crédits d'ouvrage spécifiés pour des projets de 3 à 10 millions, et donnent lieu à un énoncé des besoins et à un projet accompagné d'un devis (art. 15, al. 1, let. b, OILC); il s'agit le plus souvent de rénovations nécessitées par des impératifs de sécurité, de préservation de la valeur

et de la fonctionnalité ou par des prescriptions administratives, et dans certains cas de l'adaptation de bâtiments à une nouvelle utilisation pour une nouvelle phase d'exploitation. On y trouve aussi des crédits-cadres nécessaires à l'exécution de projets inférieurs à 3 millions et de projets imprévus et urgents, inconnus au moment de la préparation du programme de constructions, ou dont on ne peut apprécier exactement le montant, voire nécessaires à la préservation ou à l'augmentation de la valeur des biens et à la gestion du parc immobilier. De tels crédits n'étant ouverts qu'une fois le besoin concret dûment constaté, ils ne figurent pas dans les besoins financiers annuels.

Les projets de construction soumis avec la présente demande de crédit d'engagement s'inscrivent dans le plan stratégique 2004-2007 du Conseil des EPF découlant du mandat de prestations 2004-2007, les travaux préparatoires du plan stratégique 2008-2011, ainsi que dans les plans pluriannuels de chaque établissement (plans de développement). Ils contribuent au déploiement de la stratégie du Domaine. Les commissions consultatives des Chambres fédérales disposent d'une documentation détaillée pour leurs discussions et la préparation de leurs rapports.

Le Conseil des EPF a vérifié l'importance, l'urgence et le mode de financement de tous les projets, de même que la qualité de leur conception. Leur report aurait des répercussions néfastes sur l'enseignement et la recherche. Une grande partie de ces projets sert en outre à l'accomplissement de la mission légale de préservation de la valeur et de la fonctionnalité des biens immobiliers appartenant à la Confédération.

Les fonds nécessaires sont présentés dans le budget 2007 et le plan financier 2008-2010 et comptabilisés à l'OFCL. Ces investissements figurent dans le plan d'investissements immobiliers 2007-2010 du domaine des EPF. Les fonds sont inclus dans les plans financiers des différents établissements. Par ailleurs, certains projets bénéficient d'un financement par des tiers. Les constructions réalisées grâce à des fonds de tiers sur des terrains appartenant à la Confédération figurent au bilan de la Confédération.

S'il s'avère nécessaire de modifier le plan d'investissement et l'ordre de réalisation des projets, des priorités devront être définies par les établissements du Domaine, comme le veut leur autonomie. Il sera par ailleurs envisageable de recourir pendant l'année au transfert de crédits entre la contribution financière de la Confédération et le crédit d'investissement, dans la limite maximale de 10% du crédit d'investissement.

Le graphique présente les besoins financiers annuels résultant du programme de constructions 2007, avec les programmes de construction déjà approuvés et les programmes ultérieurs prévus.

Dans le programme de construction 2007, les projets suivants dépassent le seuil de 20,0 millions et sont donc soumis au frein aux dépenses (art. 159, al. 3, let. b, Cst.)

— EPFZ, BP mesures de remise en état	51,6 millions
— EPFL, Learning Center	50,0 millions
Total soumis au frein aux dépenses	101,6 millions

Le crédit d'engagement demandé englobe tous les investissements consacrés à des immeubles appartenant à la Confédération. Les investissements financés par des fonds de tiers et les constructions dont le droit de construction appartient à des tiers ne sont

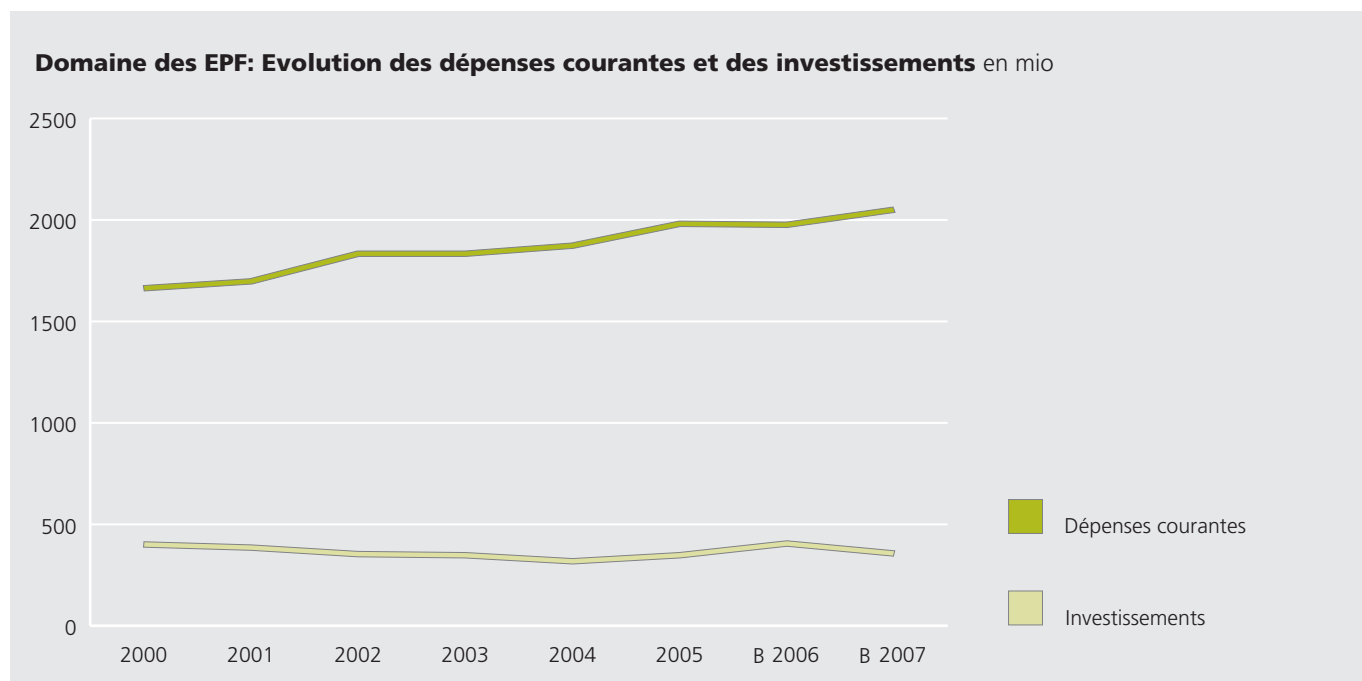
pas couverts par le présent crédit d'engagement. Les investissements financés par des tiers figurent toutefois aux actifs du bilan de la Confédération. Le programme de construction comprend aussi bien les investissements qui contribuent à préserver la valeur que ceux qui contribuent à l'accroître.

Les investissements en biens meubles et en équipement scientifique initial (poste 9 du CFC) ainsi que dans les équipements à usage spécifique et les installations de recherche (parties du poste 3 du CFC) relèvent du patrimoine du domaine des EPF et ne sont donc pas couverts par le présent crédit d'engagement. La documentation des projets mentionne séparément les coûts des investissements consacrés à des biens appartenant à la Confédération (postes 0 à 8 du code des frais de construction sans certaines parties du poste 3) et aux biens appartenant aux établissements du domaine des EPF (poste 9 du code des frais de construction et parties du poste 3) ainsi que les fonds de tiers éventuels.

Suivant la pratique en vigueur, le Conseil fédéral doit obtenir la compétence, conformément au projet d'arrêté fédéral I, de procéder à des transferts d'un volume de 2 % au sein du crédit d'engagement demandé pour le programme de construction 2007.

233 Plan de financement et situation financière

Le plan de financement distingue les activités courantes, les investissements et les opérations financières. Le cash-flow apparent des activités courantes est calculé par la méthode indirecte. Le résultat fait apparaître que le montant disponible pour couvrir le besoin d'investissement d'une année. La présentation actuelle avec le transfert indirect sur le cash flow et l'intégration de toutes les ressources du domaine des EPF, indépendamment de l'origine des fonds, sera conservée après l'adoption du NMC. Il faut faire apparaître le besoin de financement pour fournir



Compte des flux de fonds et état des fonds

	ligne no	Budget 2007	Budget 2007	Budget 2007	Budget 2007
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL
Flux de fonds des activités courantes					
<i>Cash Flow</i>					
Résultat total, compte de résultats	1	210 523 157	80 000	122 985 000	45 000 000
Amortissements	2	128 132 900	20 000	64 500 000	32 000 000
Divers postes transitoires, variations des engagements	3	-250 000	-	-	-
Cash Flow	4	338 406 057	100 000	187 485 000	77 000 000
avant augmentation/diminution actif circulant net					
Actif circulant net, augmentation/diminution	5	5 800 000	-	-	-
Flux de fonds des activités courantes	6	344 206 057	100 000	187 485 000	77 000 000
Flux de fonds des activités d'investissement					
Investissements biens immobiliers, biens mobiliers, informatique	7	356 382 200	100 000	187 485 000	87 500 000
Investissements de financement	8	-	-	-	-
Désinvestissements	9	-	-	-	-
Investissements nets	10	356 382 200	100 000	187 485 000	87 500 000
Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow) (ligne 6 moins 10)	11	-12 176 143	-	-	-10 500 000
Flux de fonds des activités de financement	12	-	-	-	-
Constitution/dissolution de réserves	13	-1 676 143	-	-	-
Etat des fonds au 31.12 (solde de crédit)	14	-	-	-	-
Composition, contribution financière de la Confédération		B 2007	B 2007	B 2007	B 2007
Charges totales	15	2 617 106 743	56 068 400	1 337 440 400	658 889 100
Investissements nets	16	356 382 200	100 000	187 485 000	87 500 000
Revenus divers, contribution aux loyers	17	-955 344 200	-783 000	-501 869 400	-258 616 800
Divers postes transitoires, variations du bilan	18	-133 682 900	-20 000	-64 500 000	-32 000 000
Variations du Fonds des liquidités	19	-10 500 000	-	-	-10 500 000
Variations des réserves, contribution financière de la Confédération	20	-1 676 143	-	-	-
Contribution financière de la Confédération (lignes 15+16+17+18+19+20)	21	1 872 285 700	55 365 400	958 556 000	445 272 300
dont:					
UA 328: crédit A2310.0346 dépenses courantes		1 703 841 900	55 365 400	848 071 000	412 272 300
UA 620: crédit A4100.0125 constructions domaine EPF		168 443 800	-	110 485 000	33 000 000

Compte des flux de fonds et état des fonds

Budget 2007 IPS	Budget 2007 FNP	Budget 2007 LFEM	Budget 2007 IFAEPE	ligne Nr.	CHF
Flux de fonds des activités courantes					
<i>Cash Flow</i>					
22 050 000	2 750 000	10 417 200	7 240 957	1	Résultat total, compte de résultats
25 000 000	1 000 000	4 100 000	1 512 900	2	Amortissements
2 100 000	–	-2 350 000	–	3	Divers postes transitoires, variations des engagements
49 150 000	3 750 000	12 167 200	8 753 857	4	Cash Flow
3 450 000	–	2 350 000	–	5	Actif circulant net, augmentation/diminution
52 600 000	3 750 000	14 517 200	8 753 857	6	Flux de fonds des activités courantes
Flux de fonds des activités d'investissement					
52 600 000	3 750 000	14 517 200	10 430 000	7	Investissements biens immobiliers, biens mobiliers, informatique
–	–	–	–	8	Investissements de financement
–	–	–	–	9	Désinvestissements
52 600 000	3 750 000	14 517 200	10 430 000	10	Investissements nets
–	–	–	-1 676 143	11	Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow) (ligne 6 moins 10)
–	–	–	–	12	Flux de fonds des activités de financement
–	–	–	-1 676 143	13	Constitution/dissolution de réserves
–	–	–	–	14	Etat des fonds au 31.12 (solde de crédit)
B 2007	B 2007	B 2007	B 2007	Composition, contribution financière de la Confédération	
291 466 500	67 470 700	147 901 500	57 870 143	15	Charges totales
52 600 000	3 750 000	14 517 200	10 430 000	16	Investissements nets
-85 047 000	-23 628 300	-66 851 500	-18 548 200	17	Revenus divers, contribution aux loyers
-30 550 000	-1 000 000	-4 100 000	-1 512 900	18	Divers postes transitoires, variations du bilan
–	–	–	–	19	Variations du Fonds des liquidités
–	–	–	-1 676 143	20	Variations des réserves, contribution financière de la Confédération
228 469 500	46 592 400	91 467 200	46 562 900	21	Contribution financière de la Confédération (lignes 15+16+17+18+19+20)
dont:					
217 499 700	44 792 400	87 322 000	38 519 100	UA 328: crédit A2310.0346 dépenses courantes	
10 969 800	1 800 000	4 145 200	8 043 800	UA 620: crédit A4100.0125 constructions domaine EPF	

Compte des flux de fonds et état des fonds

	ligne no	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Plan financier 2008*	Plan financier 2009*	Plan financier 2010*
CHF		quote-part en %	quote-part en %	quote-part en %			
Flux de fonds des activités courantes							
<i>Cash Flow</i>							
Résultat total, compte de résultats	1	235 908 597	271 608 780	210 523 157			
Amortissements	2	106 388 568	112 107 800	128 132 900			
Divers postes transitoires, variations des engagements	3	28 890 823	-4 500 000	-250 000			
Cash Flow avant augmentation/diminution actif circulant net	4	371 187 988 16,1	379 216 580 16,2	338 406 057 12,0			
Actif circulant net, augmentation/diminution	5	-28 371 403	9 000 000	5 800 000			
Flux de fonds des activités courantes	6	342 816 585 14,9	388 216 580 16,6	344 206 057 12,2			
Flux de fonds des activités d'investissement							
Investissements biens immobiliers, biens mobiliers informatique	7	341 024 141	405 493 080	356 382 200			
Investissements de financement	8	-	-	-			
Désinvestissements	9	-4 157 403	-	-			
Investissements nets	10	336 866 738 14,6	405 493 080 17,3	356 382 200 12,7			
Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow) (ligne 6 moins 10)	11	5 949 847 0,3	-17 276 500 -0,7	-12 176 143 -0,4			
Flux de fonds des activités de financement	12	-	-	-	-	-	-
Constitution/dissolution de réserves	13	-4 337 080 -0,2	-17 276 500 -0,7	-1 676 143 -0,1			
Etat des fonds au 31.12 (solde de crédit)	14	-	-	-	-	-	-
Composition, contribution financière de la Confédération							
Charges totales	15	2 082 860 711 90,3	2 078 373 020 88,8	2 617 106 743 93,0			
Investissements net	16	336 866 738 14,6	405 493 080 17,3	356 382 200 12,7			
Revenus divers, contribution aux loyers	17	-492 494 307 -21,3	-469 606 800 -20,1	-955 344 200 -33,9			
Divers postes transitoires, variations du bilan	18	-106 907 987 -4,6	-116 607 800 -5,0	-133 682 900 -4,7			
Variations du Fonds des liquidités	19	10 286 925 0,4	-	-10 500 000 -0,4			
Variations des réserves, contribution financière de la Confédération	20	-4 337 080 -0,2	-17 276 500 -0,7	-1 676 143 -0,1			
Contribution financière de la Confédération (lignes 15+16+17+18+19+20)	21	1 826 275 000 79,2	1 880 375 000 80,4	1 872 285 700 66,5	1 920 796 100	1 949 608 000	1 949 608 000
dont:							
UA 328: crédit A2310.0346 dépenses courantes				1 703 841 900	1 736 399 400	1 752 466 900	1 777 445 500
UA 620: crédit A4100.0125 constructions domaine EPF				168 443 800	184 396 700	197 141 100	172 162 500

* Aucune donnée n'est disponible

l'ensemble des prestations. Toutes les catégories de fonds du domaine des EPF (activités en cours, y compris loyers, investissement) sont par conséquent présentées comme entrées de revenus et pas uniquement comme partie du compte des flux de fonds. La contribution de la Confédération aux loyers du domaine des EPF figure à la fois dans les revenus et dans les charges. Les revenus non liquides et les charges non liquides correspondantes s'annulent mutuellement. Il n'y a finalement ni entrée ni sortie de fonds.

Le free cash flow, comme référence intermédiaire, fait ressortir l'excédent financier ou le cas échéant, l'impasse à financer sur un exercice par des opérations financières ou des reprises sur réserve selon le cas. Sa valeur prévisionnelle 2007 est, tout comme dans le budget 2006, négative (ligne 11, -12,2 mio). Pour combler ce déficit de financement, il faudra d'une part reprendre une partie des réserves (ligne 13; -1,7 mio), alors que la variation prévue des liquidités devrait d'autre part contribuer à rétablir l'équilibre (ligne 19; -10,5 mio).

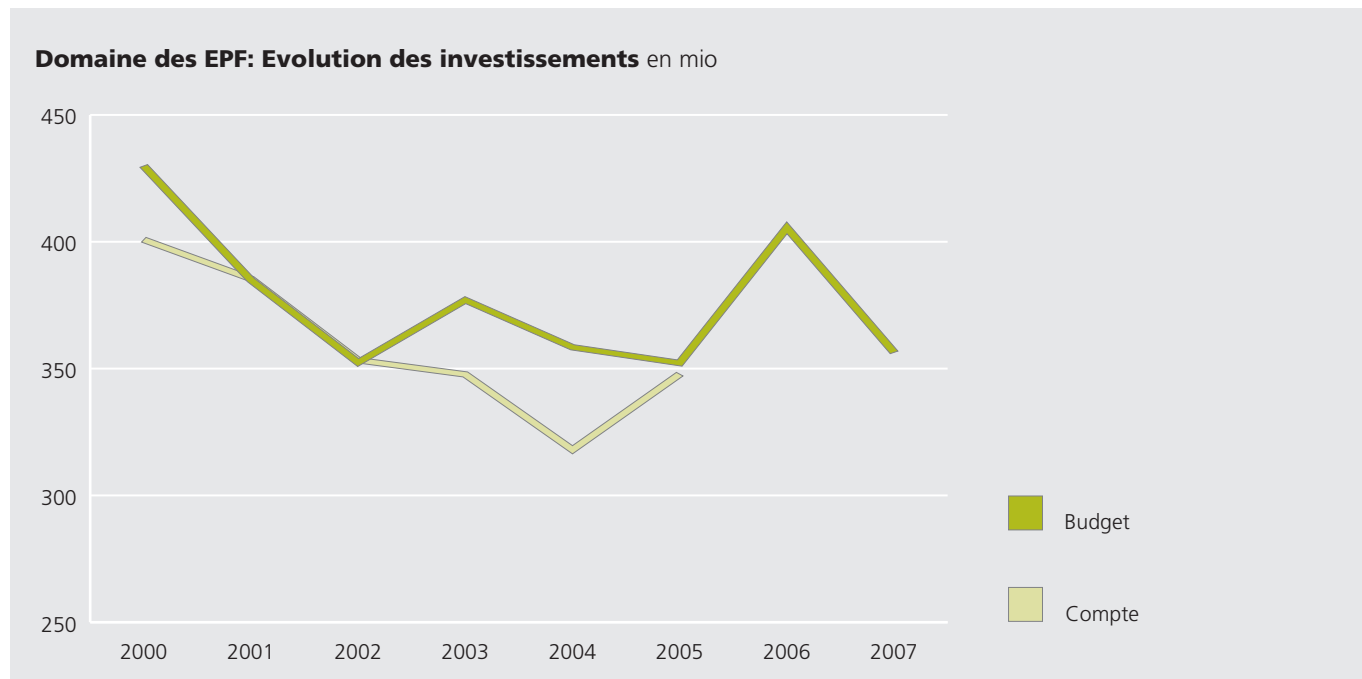
Un tableau à part présente les contributions de la Confédération à l'exploitation et aux investissements. A partir de 2008, des données du plan financier y seront intégrées. Le nouveau plafond de dépenses 2008-2011 du domaine des EPF sera demandé par la voie du message concernant la promotion de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) pour la période

2008-2011. La contribution de la Confédération à l'exploitation et aux investissements (contribution aux loyers exclue) s'élève pour 2007 à un total de 1 872,3 millions (avant application du blocage des crédits de 1,0%).

L'annexe des comptes donne le niveau du fonds des «liquidités» en début et en fin d'exercice. Le tableau n'indique que sa variation (ligne 19), ce qui ne sera plus possible à partir de 2007 du fait que le domaine des EPF ne présentera provisoirement plus de bilan prévisionnel.

Dans le cash-flow (338,4 mio, ligne 4), les autres opérations sans impact sur la liquidité ont été éliminées du compte de résultats. Si l'on tient compte de la variation escomptée de l'actif circulant, on obtient un flux des activités courantes de 344,2 millions (ligne 6). Par rapport au budget 2006 (388,2 mio), c'est un net recul. Le besoin supplémentaire de charges prévues en 2007 avec impact sur les liquidités devra être compensé par une baisse de la part des investissements disponibles, voire par la reprise partielle des réserves.

Les flux d'investissements englobent les dépenses brutes (biens immobiliers et mobiliers et matériel informatique). Aucun désinvestissement n'étant prévu, le chiffre net des flux d'investissements est égal au chiffre brut de 356,4 millions (budget 2006: 405,5 mio).



Projet

Arrêté fédéral
concernant le budget du domaine des
écoles polytechniques fédérales
(domaine des EPF) pour l'année 2007

du # décembre 2006

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles poly-
techniques fédérales (loi sur les EPF)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 août 2006²,

arrête:

Art. 1

¹Le budget du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'exercice 2007, qui se solde par des revenus de 2 659 186 100 francs, des charges de 2 617 106 743 francs et un résultat de 42 079 357 francs, est approuvé.

²Les investissements nets en biens mobiliers et en informatique de 161 938 400 francs sont approuvés.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 414.110

² Non publié dans la FF

Régie fédérale des alcools

	Page
31 Condensé	38
32 Budget du compte de résultats 2007	38
321 Généralités	38
322 Observations concernant le compte de résultats	38
323 Alcosuisse	40
33 Investissements	40
Arrêté fédéral	41

31 Condensé

Bénéfice net

Le budget 2007 prévoit un bénéfice net de 245,8 millions de francs. Il est inférieur de 1,9 million de francs au montant inscrit au budget 2006 mais néanmoins légèrement supérieur au résultat du compte 2005. Le bénéfice net revient aux assurances AVS/AI à raison de 90%. Les cantons affectent les 10% qu'ils reçoivent, soit la dîme de l'alcool, à la prévention et à la thérapie des problèmes liés à l'alcool et à la toxicomanie en général.

Rationalisations à la RFA

La RFA est engagée depuis des années dans un processus de mutations: révision de la loi sur l'alcool en 1997; taux unique d'imposition et entreposage en suspension d'impôt des spiritueux depuis 1999; rationalisation des mesures de contrôle de la production agricole de spiritueux en 2002; abaissement des dépenses pour le personnel de contrôle occupé à titre accessoire en 2003; réorganisations internes et suppression de postes de cadres en 2004 et en 2005. Le programme d'abandon des tâches 2005-2008 a également été appliqué dès 2005. L'ensemble de ces mesures se traduit par une réduction constante de l'effectif du personnel.

32 Budget du compte de résultats 2007

321 Généralités

Le taux unique de 29 francs par litre d'alcool pur, en vigueur depuis le 1.7.1999, a eu pour conséquence une baisse du niveau d'imposition des spiritueux importés. La réduction de l'impôt représentait quelque 50% pour le whisky, le cognac, etc. Depuis lors, la consommation a constamment augmenté. Parallèlement, les importations en franchise dans le trafic des voyageurs ont reculé. Les recettes fiscales de la RFA ont de ce fait augmenté. Le total des revenus de la RFA semble maintenant plafonner à un niveau de 280 millions de francs. L'impôt spécial sur les alcoops, introduit en 2004 en tant que mesure destinée à protéger les jeunes, a eu l'effet recherché sur la demande et l'offre. Le rendement de cet impôt est devenu insignifiant déjà en 2005. Il n'en est plus tenu compte dans le budget 2007.

Le total des charges de la RFA, 32,7 millions de francs au budget 2007, est inférieur de plus d'un million à celui inscrit au budget précédent, déjà fortement marqué par les mesures d'économie. L'économie provient principalement de la diminution des charges salariales.

322 Observations concernant le compte de résultats

Poste 4: Personnel

151 postes sont prévus à l'état du personnel contre 155 dans le précédent budget. La RFA emploie également du personnel à titre accessoire dans des activités de contrôle ainsi que 10 apprentis. Les mesures constantes d'économie se traduisent par une réduction de près de 300 000 francs pour la rétribution du personnel (poste 40) par rapport aux dépenses effectives en 2005. Un montant plus important est par contre prévu pour les cotisations de prévoyance professionnelle (poste 42) en raison du nombre de retraites anticipées prévisibles.

Poste 5: Autres charges d'exploitation

Sont notamment à relever:

- ad 51: Entretien, réparations, remplacements, leasing
Ce poste comprend l'entretien des immeubles à Berne et dans les exploitations d'Alcosuisse. Des réparations urgentes doivent être effectuées à l'administration centrale à Berne. Ce poste comprend également l'entretien et la location de wagons-citernes (Alcosuisse). Par principe, les dépenses d'Alcosuisse sont contrebalancées par les recettes provenant de la vente d'éthanol.
- ad 53: Charges d'administration
Elles comprennent les achats de matériel de bureau, de mobilier et d'imprimés, le coût de la documentation, les frais postaux, bancaires et de télécommunication ainsi que les éventuels frais de poursuite et de justice. Par rapport au compte 2005, les frais d'impression et de port sont plus élevés.
- ad 54: Informatique
Le coût supplémentaire par rapport au budget 2006 s'explique par le fait que les prestations de services de l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications seront facturées aux offices à partir de 2007. Il s'agit dès lors d'un transfert de charge du budget de la Confédération au budget de la RFA. Ce coût supplémentaire pourra être partiellement compensé par des économies.
- ad 56: Autres charges de biens et services
Elles comprennent notamment les besoins du laboratoire de chimie, la communication, les frais de transport à la vente d'éthanol. Les charges d'Alcosuisse sont proportionnelles aux ventes d'éthanol.

Poste 6: Prévention de l'alcool (article 43a de la loi sur l'alcool)

L'accroissement des comportements de consommation à risque, en particulier chez les jeunes, est préoccupant. La prévention prend dès lors de l'importance. En vue de prévenir les problèmes liés à l'alcool, des montants sont attribués à des organisations et des institutions suisses ou intercantionales. Un tiers des moyens portés au budget sera engagé dans le cadre du programme de prévention «Les communes bougent!».

Compte de résultats

CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007
Total des charges	31 590 926	33 937 000	32 670 000
4 Personnel	20 979 199	23 101 000	21 391 000
40 Rétribution du personnel	17 672 220	18 368 000	17 350 000
41 Cotisations assurances sociales	1 034 237	1 113 000	1 019 000
42 Cotisations prévoyance professionnelle	1 339 924	2 440 000	1 944 000
43 Cotisations assurance-maladie et accidents	117 069	130 000	115 000
45 Recrutement du personnel	–	2 000	–
46 Formation et formation continue	162 356	228 000	220 000
47 Dédommagements	618 738	765 000	700 000
48 Autres charges de personnel	32 030	35 000	33 000
49 Personnel auxiliaire	2 625	20 000	10 000
5 Autres charges d'exploitation	8 746 426	8 991 000	9 379 000
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 217 037	1 245 000	1 486 000
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	265 409	315 000	307 000
53 Charges d'administration	701 968	931 000	820 000
54 Informatique	699 561	851 000	1 009 000
55 Autres prestations de services et honoraires	80 370	85 000	135 000
56 Autres charges de biens et de services/ frais de transport à la vente	2 511 528	2 316 000	2 414 000
57 Pertes sur débiteurs	17 734	29 000	20 000
59 Amortissements	3 252 819	3 219 000	3 188 000
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	1 865 301	1 845 000	1 900 000
Total des revenus	276 957 479	281 647 000	278 470 000
7 Revenus	277 135 229	282 491 000	279 119 000
70 Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	42 218 698	42 590 000	49 012 000
30 Coût de la marchandise (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	-32 862 445	-32 733 000	-38 676 000
71 Emoluments	691 074	688 000	699 000
72 Remboursements	-3 111 197	-3 673 000	-3 740 000
74 Autres rétributions	418 897	414 000	413 000
75 Revenu des actifs	4 668 038	5 894 000	4 803 000
76 Recettes fiscales	264 211 265	268 650 000	265 950 000
77 Vente et location de récipients de transport et de conteneurs	542 215	510 000	498 000
79 Autres revenus	358 684	151 000	160 000
8 Résultat hors exploitation	- 177 750	- 844 000	- 649 000
80 Résultat hors exploitation	- 535 166	- 1 200 000	- 1 000 000
82 Résultat immobilier	357 416	356 000	351 000
Bénéfice net	245 366 553	247 710 000	245 800 000

Poste 76: Recettes fiscales

Même en faisant abstraction du bref épisode de succès des alcools qui avaient sensiblement pesé sur la consommation globale avant de disparaître du marché, la tendance de la consommation reste à la hausse. Les chiffres du premier trimestre 2006 confirment cette évolution.

Poste 8: Résultat hors exploitation

Ce poste comprend le financement de tâches particulières, uniques et bien délimitées. Le projet de biocarburant d'Alcosuisse figure sous cette rubrique. Son objectif consiste à incorporer 5% d'éthanol à l'essence afin de contribuer durablement à la réduction des émissions de CO₂ en Suisse. Par rapport à l'essence, l'éthanol a l'avantage d'être un produit renouvelable dégageant moins de CO₂ à la combustion.

323 Alcosuisse

Alcosuisse a le statut d'un centre de profit au sein de la RFA. Il exerce le commerce, importe et vend l'éthanol (alcool à haut degré) en Suisse. Alcosuisse a également l'obligation de dénaturer l'alcool destiné à des fins industrielles. La dénaturation à la source est l'instrument central permettant de garantir la séparation des marchés entre les alcools destinés à la consommation (fabrication de liqueurs, par exemple) soumis à la charge fiscale et l'alcool industriel non imposé. Alcosuisse perçoit directement l'impôt sur l'alcool de bouche. Alcosuisse occupe 27 personnes et gère deux exploitations, à Delémont et à Schachen (LU). Depuis 2000, le centre de profit jouit de la certification selon la norme ISO 9001.

Vente d'éthanol

L'éthanol d'origine agricole renforce sa position sur le marché des matières premières renouvelables. Le budget d'Alcosuisse prévoit un volume de vente de 415 000 hectolitres à 100%. Alcosuisse livre «just in time» et franco domicile. Le 90% des livraisons se fait par le rail. Les restructurations des CFF dans le domaine du trafic marchandises et dans celui des raccordements privés contraignent Alcosuisse à revoir sa politique de livraison. Les mesures des ateliers CFF renchérissent en outre les frais de maintenance du matériel roulant d'Alcosuisse.

Achat d'éthanol

Le marché de l'éthanol est mouvementé. Les prix augmentent constamment en raison des faibles disponibilités. Cette évolution est particulièrement dictée par les prix de l'alcool de synthèse qui dépendent directement du prix du pétrole. Les demandes des USA, de la Chine ainsi que de l'ensemble de l'Europe se stabilisent à un niveau élevé. Alcosuisse table de ce fait sur des prix d'achat et de transport à la hausse. Ce surcoût se retrouvera tout de même dans les recettes provenant des ventes d'éthanol.

Environ 30% de l'éthanol provient de la Borregaard Suisse à At-tisholz à des prix qui correspondent quasiment à ceux du marché international. Cet éthanol est issu de la fermentation et de la distillation de sous-produits de la fabrication de cellulose.

Bioéthanol carburant

Il est maintenant admis que l'éthanol constitue une solution de rechange viable aux carburants fossiles. La plupart des nations industrielles, notamment les USA et quelques Etats de l'UE, ont lancé de vastes programmes de production d'éthanol. Au titre des mesures destinées à réduire les émissions de CO₂, le Conseil fédéral propose aux Chambres d'exonérer le bioéthanol carburant de l'impôt sur les huiles minérales. Des études détaillées sur la possibilité de produire de l'éthanol en Suisse à partir de la biomasse (céréales, betterave sucrière, pomme de terre, topinambour, petit lait, bois et déchets de bois) ont été réalisées. Les investisseurs potentiels attendent d'être informés sur les décisions et les modalités d'ouverture du marché, notamment à l'éthanol brésilien. A mi-2006, 120 stations-service distribuaient déjà de l'essence comportant 5% d'éthanol. Le réseau de distribution s'étend constamment et l'on devrait également trouver du carburant contenant 85% d'éthanol avant la fin 2006.

33 Investissements

Des investissements pour un montant de 2,9 millions de francs sont prévus. 2,2 millions seront investis dans les exploitations d'Alcosuisse de Delémont et de Schachen (LU). Il s'agit principalement d'améliorer et d'agrandir les stations de conditionnement et d'installer des systèmes de ventilation dans les halles de préparation (à la demande de l'Inspectorat fédéral des fabriques) ainsi que de la seconde étape du remplacement du logiciel industriel SPS. 400 000 francs devront être investis dans la technologie de l'information de l'administration centrale.

Budget global d'Alcosuisse

CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	
7	Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	42 218 698	42 590 000	49 012 000
	Emoluments d'analyse/prestations de services	428 523	450 000	420 000
	Vente et location de récipients de transport et de conteneurs	542 215	510 000	498 000
	Total des revenus	43 189 436	43 550 000	49 930 000
3	Coût de la marchandise (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	32 862 445	32 733 000	38 676 000
	Recettes nettes	10 326 991	10 817 000	11 254 000
4	Salaires/prestations sociales	3 129 983	3 296 900	3 071 000
5	Entretien immeubles/installations/véhicules	993 497	947 000	1 062 000
	Eau/énergie/moyens d'exploitation	160 800	195 000	181 000
	Coûts d'administration	66 886	90 000	88 000
	Autres dépenses/Frais de transport à la vente	2 219 152	1 843 000	2 015 000
	Amortissements	1 734 239	1 825 000	2 005 000
	Charges	8 304 557	8 196 900	8 422 000
	Résultat	2 022 434	2 620 100	2 832 000

Projet

Arrêté fédéral
concernant le budget de
la Régie fédérale des alcools
pour l'année 2007

du # décembre 2006

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 23 août 2006,

arrête:

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 278 470 000 francs de revenus,
 - 32 670 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 245 800 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 2 875 000 francs, est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

